

CHAPITRE II

RADIOSCOPIE DE LA PRESENCE ALSACIENNE.

Une fois l'établissement des Alsaciens réalisé, l'administration cherche à connaître précisément le nombre et la distribution spatiale des évacués. La gestion d'un dossier aussi lourd et complexe ne repose-t-elle pas sur une information fiable ? Grâce aux états numériques que les autorités dressent dans les premières semaines, une géographie précise de la présence alsacienne se dégage à la mi-novembre 1939.

En raison de l'interdiction formelle de changer de lieu d'hébergement, les autorités tiennent cette géographie pour définitive. Or, durant le séjour, des mouvements de population surviennent. Certains sont spontanés, d'autres sont supervisés par les autorités. Ces migrations concernent une partie non négligeable de la population évacuée. Suffisent-elles à bousculer la géographie initiale ?

Grâce à plusieurs enquêtes effectuées par l'autorité préfectorale, il est possible de reconstituer l'évolution numérique et spatiale de la présence alsacienne en Haute-Vienne jusqu'en avril 1940, veille de l'Exode.

LE NOMBRE D'ALSACIENS A L'AUTOMNE 1939

En septembre, environ 67 000 Alsaciens arrivent en Haute-Vienne. Quelques semaines plus tard, se sont-ils tous installés dans le département ? Ont-ils été rejoints par des repliés volontaires ?

Pour arrêter le nombre d'évacués installés dans le département, deux conditions doivent être remplies : d'une part, l'évacuation doit être achevée, d'autre part, les renseignements doivent émaner du terrain. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la décision d'interrompre tout envoi supplémentaire d'Alsaciens intervient le 18 novembre 1939. A cette date, l'évacuation et l'installation étant officiellement terminées, le préfet entreprend de recenser la population accueillie conformément à l'instruction ministérielle du 2 novembre 1939. C'est ce recensement que l'analyse privilégie ¹.

Imposé par l'administration à chaque commune d'accueil, le recensement se déroule sur une seule journée. Le dimanche 19 novembre 1939, les chefs de famille alsaciens doivent venir à la mairie déclarer leur présence et celle de leurs proches. Le maire dresse, à l'aide d'un imprimé fourni, l'état numérique des évacués de sa commune. Il doit aussi établir pour chaque personne accueillie une fiche nominale en double exemplaire afin de permettre la constitution d'un fichier des réfugiés alsaciens-lorrains par l'office statistique replié à Périgueux. Les réponses sont attendues pour le 21 novembre dernier délai.

L'opération n'est pas aisée. Des maires s'en ouvrent à l'administration. Certains signalent l'impossibilité d'enregistrer tout le monde compte tenu de « *l'assez grand nombre d'absents partis sans laisser d'adresse, leurs domiciles actuels n'étant pas connus de nous d'une façon précise* » (maire de Saint-Martial-sur-Isop). D'autres, tels celui de Saint-Laurent-sur-Gorre, invoquent la taille de leur commune et le nombre important de hameaux. La plupart adoptent la mesure la plus efficace : confier la tâche à des recenseurs alsaciens qui, moyennant indemnité – 0,25 franc/par personne recensée – s'acquittent en quelques heures de leur mission. D'une commune à l'autre, le nombre de recenseurs varie sans règle évidente. L'importance approximative du contingent communal joue mais très partiellement : ainsi à Saint-Junien, ils sont 36 recenseurs pour 4 000 évacués mais seulement 5 à Saint-Yrieix-la-Perche pour 2 400 et 1 seul à Veyrac pour plus de 800 ! Les communes à recenseur unique désignent en général le secrétaire de mairie alsacien ou un instituteur ².

¹ ADHV 187 W 11. Recensement des Alsaciens du 19 novembre 1939.

² ADHV 187 W 32.

A Limoges, la difficulté est plus grande encore comme l'indique le communiqué de presse du lendemain de recensement :

« Avis aux Alsaciens-Lorrains résidant à Limoges.

Tous les originaires du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle résidant à Limoges ont été invités à se présenter à la Préfecture dans la journée du dimanche 19 novembre 1939 pour être recensés.

Du contrôle effectué, il semble résulter que des Alsaciens-Lorrains ne seraient pas encore recensés. Ceux-ci devront donc se rendre à la Préfecture (au rez-de-chaussée, service des réfugiés) aujourd'hui mardi 21 novembre, munis de leur carte de replié et de pièces d'identité.

Les opérations de recensement dureront toute la journée et seront closes à 18 heures ³. »

Le même appel est réitéré le 7 décembre !

Avec le recensement de novembre 1939, nous avons un document de qualité. Les modalités de l'opération rapidement décrites le rendent à la fois émouvant et fiable. Pour l'émotion, il suffit d'imaginer les files d'attente silencieuses de ces hommes tout à leur tristesse d'exilés. La fiabilité, quant à elle, tient à la sincérité peu contestable de déclarations faites en mairie et enregistrées par des compatriotes.

Une restriction toutefois. Dans la liasse, il manque une dizaine de déclarations communales. Heureusement, deux états numériques permettent de combler ces lacunes. L'un, à l'amont du recensement, est un récapitulatif par commune et par arrondissement des évacués présents au 9 novembre. L'autre, à l'aval, consiste en un tableau récapitulatif construit par l'administration, sans doute avant l'envoi des paquets de bordereaux à Périgueux ⁴. Daté du 21 novembre, juste au lendemain du recensement, il est retouché au tout début du mois de décembre. La liste des données communales est complète et ces données recoupent, à quelques unités près, les déclarations des maires. Nous utilisons donc ces deux récapitulatifs en complément des déclarations du recensement.

A la mi-novembre 1939, les maires du département, hors Limoges, recensent 61 735 Alsaciens en Haute-Vienne. Au même moment, le préfet indique que, selon ses services, 64 153 personnes sont accueillies dans le département, contingent limougeaud compris (2 500).

Environ 64 000 Alsaciens sont établis en Haute-Vienne deux mois après l'évacuation. Or, à la mi-octobre, l'administration déclare plus de 66 700 arrivées dont 3 900 pour l'administration. Cela représente une déperdition d'environ 2 500 personnes en quelques semaines. L'analyse de la répartition spatiale des Alsaciens peut-elle fournir un début d'explication à cette hémorragie ?

LA GEOGRAPHIE DE LA PRESENCE ALSACIENNE

Pour étudier la géographie de la présence alsacienne nous nous appuyons, sans surprise, sur le recensement communal de novembre 1939. Il permet l'analyse de la répartition générale et des contrastes à différentes échelles ⁵. Pour la distribution locale c'est-à-dire intracommunale, des documents plus spécifiques sont nécessaires.

Répartition générale

Prisonnier de nos sources, il nous faut inscrire cette population dans les limites administratives des comptages effectués à l'époque : les arrondissements, les cantons et les communes.

Arrondissements et cantons

La répartition de la population évacuée entre les trois arrondissements du département montre une forte inégalité liée à la différence de taille des circonscriptions et au statut particulier de la ville de Limoges.

³ Courrier du Centre du 20 novembre 1939.

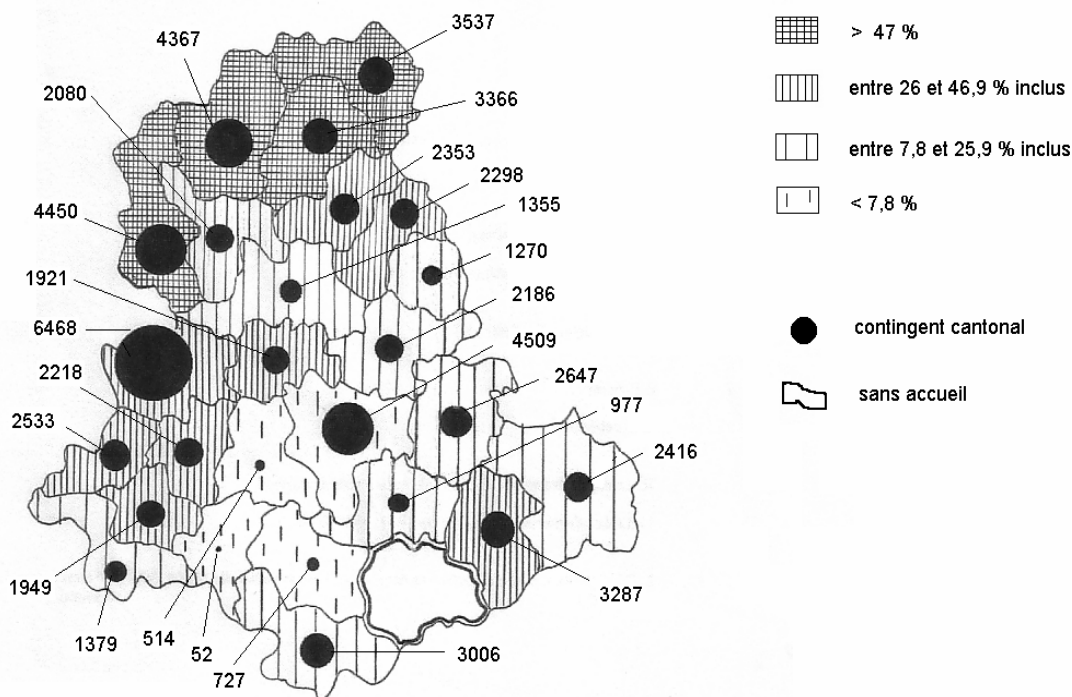
⁴ ADHV 187 11 et 76. Etats numériques par commune des Alsaciens-Lorrains, le 9 novembre 1939 et récapitulatif forgé le 22 novembre 1939.

⁵ Voir annexe 4 : Evacués alsaciens en Haute-Vienne par cantons et communes de novembre 1939 à avril 1940.

Arrondissements	Nombre d'évacués recensés
Limoges (moins Limoges)	23 512
Bellac	23 806
Rochechouart	14 547

Plus intéressante, la carte cantonale de l'installation souligne la diversité des situations inter et intraarrondissement.

Figure 15 - Les Alsaciens dans l'espace départemental en novembre 1939 par rapport à la population des cantons d'accueil.



Dans l'arrondissement de Bellac, tous les contingents cantonaux d'évacués sont importants. Deux cantons se détachent avec plus de 4 000 accueillis, Mézières-sur-Issoire et le Dorat. Viennent ensuite, le canton de Magnac-Laval avec plus de 3 300 et enfin, avec plus de 2 000, les cantons de Bellac, Bessines et Châteauponsac. Seul, le canton de Nantiat est en net retrait avec à peine plus de 1 300 évacués. Si l'on rapporte ces contingents à la population cantonale recensée en 1936, la charge apparaît lourde bien que contrastée.

Tableau 5. Charges cantonales de l'accueil en octobre 1939 dans l'arrondissement de Bellac

Cantons	Ratios accueillis/accueillants (%)
Mézières-sur-Issoire	56,1
Le Dorat	53,7
Magnac-Laval	47,5
Saint-Sulpice-les-Feuilles	47,4
Châteauponsac	33,8
Bessines	32,5
Bellac	23,7
Nantiat	15,6

Dans l'arrondissement de Rochechouart, le canton de Saint-Junien, avec plus 6 400, rassemble à lui seul près de la moitié des évacués. Les autres cantons accueillent environ 2 000 personnes. Seul le canton de Saint-Mathieu avec 1 379 est décroché.

Ces disparités sont quelque peu gommées si l'on considère les ratios population accueillie/population locale.

Tableau 6. Charges cantonales de l'accueil en octobre 1939 dans l'arrondissement de Rochechouart

<i>Cantons</i>	<i>Ratios accueillis/accueillants (%)</i>
Saint-Junien	37,4
Saint-Laurent-sur-Gorre	36,3
Rochechouart	33,5
Oradour-sur-Vayres	28,6
Saint-Mathieu	18,3

Dans l'arrondissement de Limoges, les contrastes sont extrêmes puisque le canton de Saint-Germain-les-Belles n'abrite aucun évacué alors que celui de Châteauneuf-la-Forêt qui le jouxte, en reçoit plus de 3 000. Les ratios confirment cette diversité.

Tableau 7. Charges cantonales de l'accueil en octobre 1939 dans l'arrondissement de Limoges

<i>Cantons</i>	<i>Ratios accueillis/accueillants (%)</i>
Châteauneuf-la-Forêt	32,1
Nieul	30,4
Saint-Yrieix-la-Perche	22,7
Ambazac	22,3
Saint-Léonard-de-Noblat	21,4
Eymoutiers	20,2
Laurière	18,8
Pierre-Buffière	13,1
Nexon	7,7
Aixe-sur-Vienne	4,7
Châlus	0,6
Limoges (4 cantons)	0,4
Saint-Germain-les-Belles	0

Un mois après l'arrivée, l'inégalité de la présence cantonale alsacienne dans le département est à peine moins forte que lors de l'afflux. L'arrondissement et les cantons du nord, à un degré moindre, l'arrondissement et les cantons de l'ouest, supportent l'essentiel de la charge. Au centre-sud et à l'est, règne une grande diversité de situations cantonales.

Ce déséquilibre géographique général est-il perçu par la population limousine ? C'est peu probable car, à l'époque, l'espace de vie quotidienne est réduit. C'est de commune à commune que se font les comparaisons, que naissent les étonnements.

Communes.

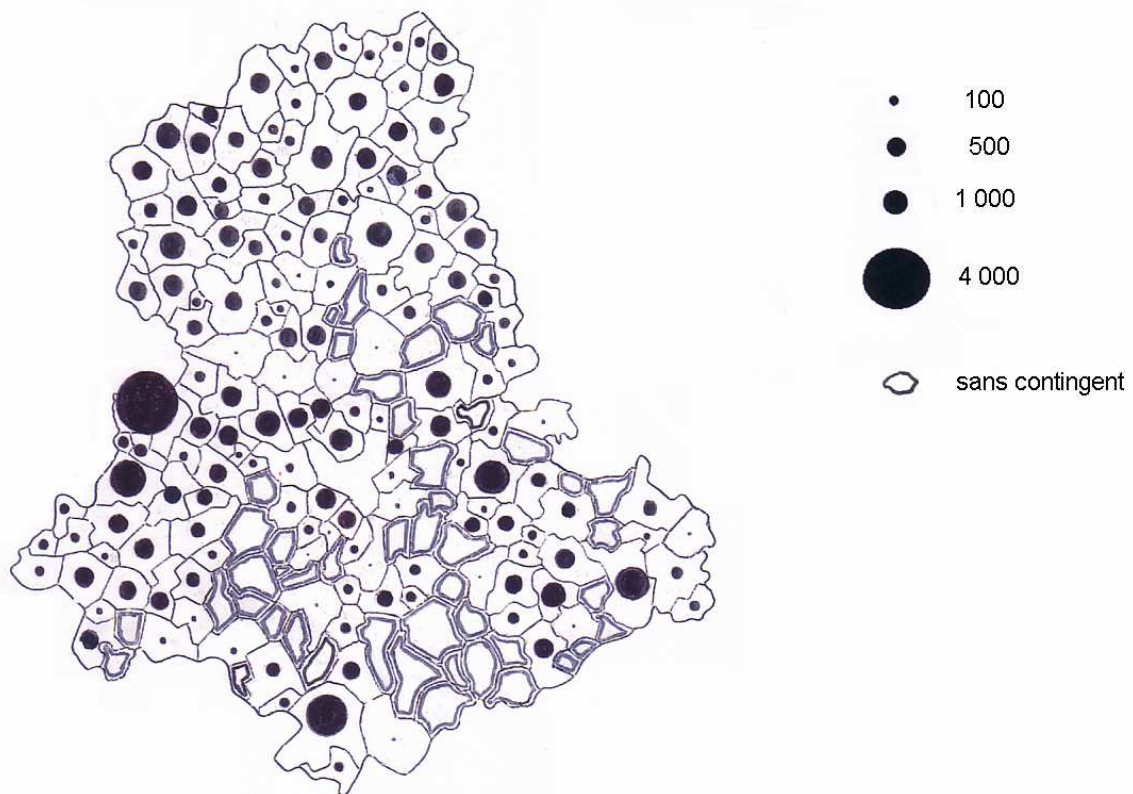
Les disparités tiennent à l'extrême diversité des contingents reçus comme le montrent les groupes ci-dessous :

Tableau 8. Distribution des communes selon le contingent accueilli

<i>Contingent (nombre d'évacués)</i>	<i>Nombre de communes</i>
< 100	32
100 à 299	55
300 à 599	43
600 à 899	17
> 900	11

Si le contingent communal moyen s'établit à 380, le cas modal se situe autour de 150 ! La carte de la répartition par communes montre de fortes disparités intercommunales et accuse les contrastes de répartition déjà soulignés.

Figure 16 - Les contingents communaux d'évacués alsaciens au lendemain du recensement du 19 novembre 1939.



Les contrastes accusés sont au nombre de deux.

Le premier oppose les vides et les pleins.

Un mois après l'arrivée officielle, une cinquantaine de communes (47) n'accueillent toujours pas d'Alsaciens. Elles se regroupent dans le sud avec notamment les cantons de Saint-Germain-les-Belles, Nexon, Châlus et Aixe-sur-Vienne. Mais cette carte montre aussi que l'espace vide diminue quelque peu entre l'arrivée et le recensement en raison de deux évolutions concomitantes.

- En campagne tout d'abord, une plus grande dispersion s'opère. N'oublions pas qu'en octobre, ce sont 69 communes qui ne reçoivent pas d'évacués. Or, à la mi-novembre, bien qu'étant toujours officiellement communes de correspondance de la zone arrière, une vingtaine de communes hébergent des Alsaciens de la zone avant. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit déjà de soulager des communes voisines : Le Chalard et Glandon épaulent Saint-Yrieix-la-Perche, Bujaleuf vient en renfort de Saint-Denis-des-Murs et de La Geneytouse, Peyrat-le-Château d'Eymoutiers, Beynac et Roussac relaient respectivement Saint-Yrieix-sous-Aixe et Arnac-la-Poste, Bellac et Blanzac reçoivent des communes limitrophes d'Oradour-saint-Genest, Peyrat-de-Bellac et Droux ; enfin Bussière-Galant et Châlus partagent le gros contingent de Bischheim avec les cantons d'Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre.

Il est vrai que, dans certaines communes, l'effectif installé en novembre 1939 est très faible. A Coussac-Bonneval 16 évacués, à Peyrilhac 15, à Sauviat 13, à Cieux 12 et 3 à Compreignac et Saint-Jouvent... Une solidarité bien symbolique.

- Par ailleurs, dans l'agglomération de Limoges, l'installation s'effectue. Dans la ville même, le contingent s'élève à plus de 2 000 évacués (2 226 recensés). Dans les communes périphériques, si Aureil, Saint-Just-le-Martel n'accueillent pas, Feytiat, Panazol, Solignac et Le Vigen se joignent à Couzeix, Isle, et Condat pour recevoir ensemble à peu près autant que la ville (2 283). L'agglomération accueille ainsi 4 509 personnes ce qui ne représente toutefois qu'un peu plus de 7 % de la population alsacienne.

Le deuxième contraste distingue les communes à chef-lieu urbain des autres. En effet, les contingents communaux importants correspondent aux très gros bourgs, voire petites villes, du département.

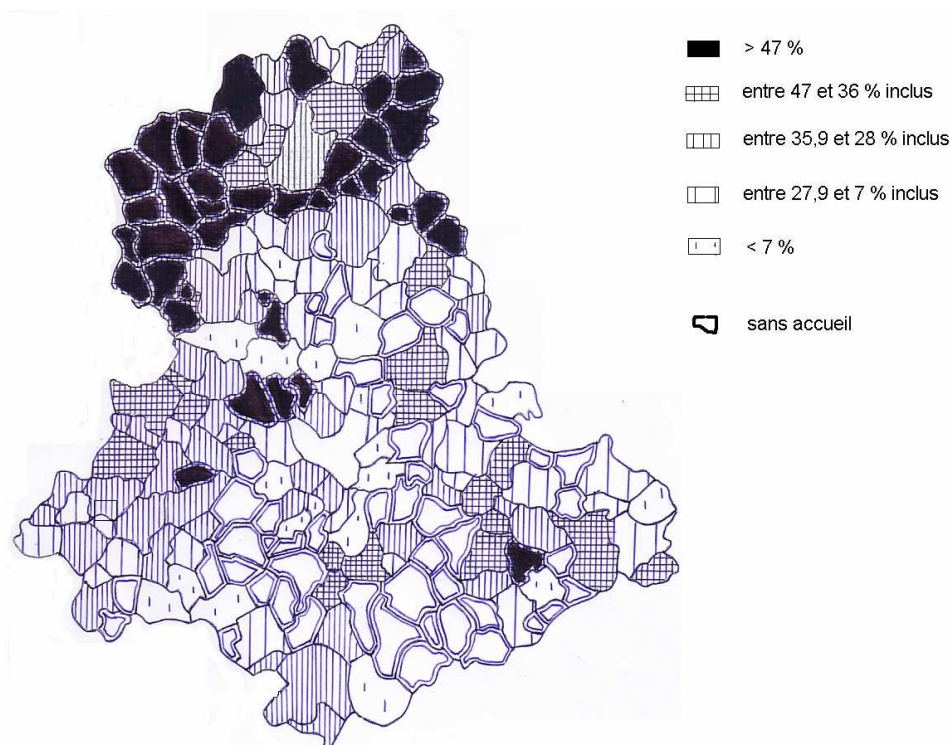
C'est en premier lieu, les 4 000 évacués de la commune de Saint-Junien, à un degré moindre les 2 300 de Saint-Yrieix-la-Perche. Très en retrait, 9 communes accueillent entre 1500 et 900 personnes. Il s'agit, en général de chefs lieu de canton : Rochechouart (1 545), Eymoutiers (1 388), Saint-Léonard-de-Noblat (1 369), Ambazac (1 212), Châteauponsac (1 048), Châteauneuf-la-Forêt (1 024), Mézières-sur-Issoire (957) et Le Dorat (950). Seule exception dans la liste, Bussière-Poitevine (1 095) du canton de Mézières-sur-Issoire.

Ainsi, bien que rurale, la répartition des évacués alsaciens se construit sur l'armature urbaine départementale moins la capitale.

La diversité des contingents communaux apparaît donc plus forte que celle montrée par la répartition cantonale. Mais est-elle pour autant synonyme d'inégalité de charge entre les communes ?

Comme pour les cantons, c'est l'analyse du rapport accueillis/accueillants par commune qui permet de répondre.

Figure 17 - Charges communales en novembre 1939. Ratios évacués/accueillants.



Les communes dont le ratio dépasse le rapport "officiel" de 32-33 % se situent principalement dans le nord du département. Ces communes appartiennent aux cantons du nord-est – Mézières-sur-Issoire, Le Dorat et Bellac en partie – ainsi qu'à celui, plus oriental, de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Parfois, on constate un quasi doublement de la population : ainsi à Azat le Ris (86 %), Thiat et Les Grands Chézeaux (81 %). D'autres communes enregistrent une augmentation des deux tiers : Saint-Hilaire-la-Treille, Mézières-sur-Issoire, Darnac, Villefavard. Pour les autres, cela représente encore un accroissement de moitié. Dans cette partie du département, des communes accueillant des évacués, cinq seulement montrent un ratio inférieur à 27 %, et parfois de très peu : Nantiat (26 %), Blanzac (25 %), Jouac (22 %), Berneuil (19 %) et Roussac (10 %). Enfin, huit communes ne reçoivent pas, ou presque pas, en novembre 1939 : Bellac (7 %), Cieux et Peyrilhac (1 %), Compreignac (0,1 %), Saint Symphorien-sur-Couze, Balledent, Saint-Junien-les-Combes, Le Buis (0).

L'ouest du département est dominé par des communes se situant dans la moyenne des 30 %. C'est le cas pour les communes périphériques de Rochechouart : Saillat, Chaillac, Cognac-le-Froid, Saint-Auvent, Vayres, Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre. En frange nord, dans le canton de Saint-Junien, trois communes dépassent ce ratio : Saint-Brice, Saint-Victrunien et Saint-Junien. En frange sud, six communes n'atteignent pas les 30 % : Milhaguet, Maisonnais, Chéronnac, Saint-Bazile, Cussac et Champsac.

A l'est et au sud du département la situation est plus variée, avec des grappes de communes très chargées : Saint-Jean-Ligoure (43 %), Saint-Maurice-les-Brousses (41 %), Janailhac (40 %), Rozières-saint-Georges (41 %), Linards (39 %) et Châteauneuf-la-Forêt (51 %) voisinent avec des communes vides – tout le canton de Saint-Germain-les-Belles – ou faiblement accueillantes – les communes du canton d'Eymoutiers : Nedde (22 %) et Peyrat-le-Château (12 %).

Au centre du département, du nord de la capitale jusqu'au sud, en deux prolongements sud-ouest et sud-est, se trouvent les communes du vide, de l'absence d'accueil.

A l'échelle du département, la répartition à la mi-novembre 1939 reproduit largement la géographie des arrivées étudiée plus haut : le nord et l'ouest sont très accueillants, à l'est, cantons d'Eymoutiers et de Châteauneuf-la-Forêt, et au nord de l'agglomération de Limoges, canton de Nantiat, c'est plus disparate. Dans le sud du département, l'accueil devient exceptionnel. En somme, une situation plutôt kaléidoscopique.

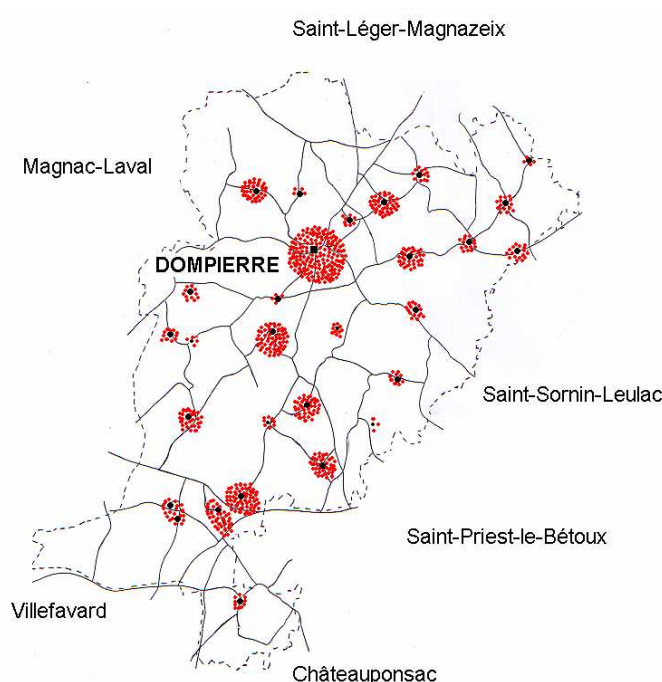
La distribution locale

Un exemple communal

La distribution locale c'est-à-dire intracommunale n'intéresse pas l'administration. Ainsi le recensement de novembre 1939 est-il muet sur le lieu précis de résidence. La répartition des évacués sur le territoire communal est affaire de l'autorité municipale et ne fait l'objet d'aucune enquête officielle. Par chance, un document y supplée que nous devons sans doute à la sagacité du secrétaire de mairie de Dompierre-les-Eglises.

A l'occasion de la déclaration des départs et arrivées enregistrés dans la commune, l'auteur du document dresse la liste de tous les sites d'hébergement en précisant pour chacun d'eux le nombre de familles et le nombre d'accueillis. Une véritable géographie de la présence locale qui autorise la carte ci-dessous. Les réfugiés se répartissent dans les 28 localités communales. Le bourg accueille 172 personnes sur 740 et loge 45 des 180 familles. Deux villages hébergent une soixantaine de personnes pour une vingtaine de familles, et 7 autres, plus de 30 personnes en une dizaine de familles. Le reste des évacués s'éparpille dans les hameaux et écarts. D'une façon générale, tous les sites sont occupés, les évacués sont partout. Malgré une forte concentration dans le bourg, ils sont majoritairement en "campagne", souvent isolés à plusieurs kilomètres du chef-lieu communal.

Figure 18 - Répartition des réfugiés d'Oberseebach dans la commune de Dompierre-les Eglises ⁶.



⁶ ADHV 187 W 66. Voir annexe 5 : Les évacués d'Oberseebach dans la commune de Dompierre-les-Eglises.

Et Limoges ?

Officiellement, Limoges, bien que n'étant plus depuis février 1939, commune de dispersion, ne reçoit pas de contingents de réfugiés. Les évacués, pour une grande partie d'entre eux, ne font que passer dans la ville. Certains y attendent quelques heures, d'autres y restent un ou deux jours avant de rejoindre la commune de résidence. Deux exceptions pourtant : des malades accueillis dans des établissements sanitaires de Limoges et des fonctionnaires avec leur familles en résidence dans la ville. C'est d'ailleurs la présence de ce personnel administratif qu'invoque, nous l'avons vu, le préfet du Bas-Rhin pour ne pas modifier la prévision du printemps 1939. Peut-on connaître le nombre des Alsaciens installés à Limoges à l'automne 1939 ?

Le recensement de novembre 1939, malgré une réalisation difficile, livre quelques renseignements. Les déclarations sont le fait des services ce qui garantit leur fiabilité ⁷ :

- Direction des œuvres diocésaines : dans les établissements religieux (Evêché de Limoges) : environ 200 personnes
 - Direction régionale des PTT : 62 personnes
 - Recette principale de Limoges : 22 personnes
 - Central télégraphique de Strasbourg à Limoges : 128 personnes
 - Centre N E Strasbourg : 7 personnes
 - Centre téléphonique de Strasbourg à Limoges : 385 personnes
 - Centre de chèques postaux : 347 personnes
 - Tribunal de Strasbourg et cantonaux du Bas-Rhin : 184 personnes.
 - Les Hôpitaux : 166 fiches
- Soit un total d'environ 1500 personnes (1501).

Mais ce contingent ne représente qu'une partie de la présence alsacienne comme l'indique le maire de Limoges dans un courrier au préfet, début octobre ⁸ :

« Comme suite à vos instructions, les services de la mairie de Limoges ont, après un examen attentif des différents cas qui leur ont été exposés, inscrits sur les listes de réfugiés admis au bénéfice de l'allocation spéciale un nombre croissant chaque jour de personnes originaires du Bas-Rhin et spécialement de Strasbourg. » Ces évacués sont souvent munis d' *« une attestation des maires des villes qui devaient recevoir le groupement (par exemple Périgueux) et qui déclarent ne pouvoir recevoir le groupement »*.

En conséquence, pour l'édile, il convient de refouler ces réfugiés vers leur département d'origine ! A quoi attribuer une telle générosité ? Sans doute moins à un afflux d'évacués qu'à l'agacement provoqué par la légèreté de certains de ses collègues. Car, à Limoges, la situation est tendue. En effet, d'autres *« demandes émanent également de réfugiés volontaires qui obéissant aux suggestions du gouvernement et des municipalités ont quitté leur domicile. Cette seconde catégorie de réfugiés provient des points de territoire les plus divers : région de Paris, départements frontières du Nord, agglomération lyonnaise.. »*

Quelques jours plus tard, le 13 octobre 1939, le maire en réponse à un courrier préfectoral lui demandant de prévoir la réception d'un contingent de 10 000 évacués et d'établir un plan d'hébergement par billets de logement, se montre catégorique :

« Il n'est pas possible d'envisager l'hébergement à Limoges du contingent spécifié.. » car *« il y a déjà un contingent important de réfugiés appartenant aux administrations publiques de Paris et de Strasbourg augmenté par une forte proportion et en raison du désir légitime de regroupement des familles par un afflux d'ascendants et de collatéraux qui s'étaient trouvés dispersés dans le département ou les départements voisins, spécialement dans la Dordogne »*.

Or, il y a *« un nombre important de réfugiés volontaires de la région parisienne »* que la ville a *« déjà des difficultés à héberger »*. La ville ne peut guère recevoir que *« quelques dizaines de réfugiés tout au plus »*. Aucune capacité restante de logement et le problème du chômage, *« pour toutes ces raisons je vous serai obligé, Mr le Préfet d'envisager un plan de répartition des réfugiés à venir qui laisserait en dehors des prévisions la ville de Limoges »* ⁹.

⁷ ADHV 187 W 11. En réponse à la demande parue dans la presse pour la déclaration des évacués Alsaciens-Lorrains en novembre 1939.

⁸ ADHV 187 W 27.

⁹ ADHV 3 R 14. Courrier du maire de Limoges, L. Betoulle à préfet du 14 octobre 1939.

A la fin du mois, le maire signale, pour s'en plaindre, l'installation de nombreux réfugiés alsaciens dans la ville. A quoi le préfet répond par une injonction aux maires, notamment alsaciens, de demeurer vigilants et de refuser toute autorisation de résidence à Limoges .. « *sauf raisons valables* ». Avec quel succès ?

Sans qu'on puisse avancer la moindre estimation, la présence alsacienne dans Limoges, pèse sans doute moins par le nombre que par la complication qu'elle inflige à une administration municipale sous tension en raison de l'afflux d'autres réfugiés.

Finalement la carte de la répartition des évacués, si elle montre des situations communales très contrastées, met aussi en valeur des sous-ensembles homogènes et cohérents qui masquent aux yeux de la population départementale l'hétérogénéité globale. Un nord surchargé, un ouest moyennement chargé, un est plus divers et un centre-sud à l'écart du phénomène.

Quelle perception, une telle géographie de la présence alsacienne engendre-t-elle ? Comment un habitant de Saint-Sornin-la-Marche dans le nord-est du département, peut-il imaginer que, dans le sud-est, la commune de La Porcherie sans réception ignore tout des difficultés d'un accueil qui augmente de moitié la population de sa commune ? Quant à l'habitant de Limoges, s'il assiste, durant les premières semaines, au transport collectif de gare à gare des contingents en transit, il ne connaît pas la réalité du séjour alsacien.

En novembre 1939, l'inégalité de l'effort demandé s'avère très forte dans le département sans que l'on puisse affirmer que cette inégalité soit bien perçue par la population de la Haute-Vienne.

Mais ces contrastes perdurent-ils durant le séjour en Limousin ? Ou des mouvements redistribuent-ils la population évacuée dans le département ?

LA BOUGEOTTE ALSACIENNE

De nombreuses liasses font état des mouvements de la population évacuée durant le séjour. Les documents sont présents dans le fonds de réfugiés ¹⁰ et surtout dans les archives militaires ¹¹. Bien que souvent partielles, les informations qu'ils délivrent permettent une analyse de la mobilité générale alsacienne de novembre 1939, une fois l'installation effectuée, à avril 1940, début de l'Exode. Par ailleurs, en recoupant les sources, il est possible d'étudier les différents déplacements alsaciens dans l'espace départemental.

La mobilité générale

Le thème de la mobilité alsacienne apparaît très tôt dans la correspondance préfectorale. Dès le 18 septembre 1939, le préfet le relève dans un courrier adressé aux maires et aux sous-préfets :

« Il m'a été signalé qu'un certain nombre de réfugiés quittent les lieux affectés et leur cantonnement pour chercher un gîte plus confortable ou des possibilités d'emploi dans des agglomérations principales... ».

Ce constat, comme nous le verrons plus avant, le représentant de l'Etat le réitérera de nombreuses fois. Mais pour mener une étude plus précise, ces propos épistolaires ne sont pas d'un grand secours. Heureusement, nous possédons une source plus directe et surtout statistique. Il s'agit de listes bi-hebdomadaires, établies par les maires en deux ou trois exemplaires dont l'un parvient à la préfecture. Deux sortes de listes sont dressées : une première sorte, dite nominative, relève les noms et la composition des familles lors de l'arrivée en septembre-octobre. La moitié des communes en remettent une (105/210) ¹². La deuxième sorte, dite modificative, nous intéresse plus particulièrement. Il s'agit de livrer sur deux feuilles spécifiques les arrivées, les départs et décès ¹³. Tout ce qu'il faut pour prendre le pouls de ces populations. Plus des deux tiers des déclarations communales fournissent une ou plusieurs listes modificatives. Une première remarque s'impose. A l'évidence, l'arrivée dans la commune d'accueil ne fixe pas complètement la population évacuée et de nombreux mouvements se produisent dans l'espace départemental.

¹⁰ ADHV 187 W 9 et 187 W 18.

¹¹ ADHV 3 R 13, 3 R 15 et 3 R 16.

¹² Il est vrai qu'une partie des communes n'ayant pas reçu d'évacués, ne peuvent pas fournir de listes !

¹³ ADHV 187 W 98 à 110.

Hélas, la qualité des documents n'est pas à la hauteur de l'intérêt suscité par la source.

En effet beaucoup de dossiers communaux sont inutilisables. Pour certaines communes, alors que nous avons la certitude qu'il y a eu des déplacements, il n'y a pas de listes modificatives. Pour beaucoup d'autres, la série de listes modificatives est discontinue et très lacunaire. Une seule liste modificative pour Ambazac, la 6^{ème} ! Enfin, des listes communales ne sont pas datées.

Au total, une fois la sélection opérée, il ne reste plus que cinq dossiers fiables : Bussière-Poitevine, Eymoutiers, Peyrat-le-Château, Saillat et Saint-Priest-Taurion. Nous allons donc travailler à partir d'un échantillon correspondant à moins de 3 % des communes du département mais représentant plus de 3 600 (3 613) évacués soit environ 6 % du nombre total des réfugiés alsaciens.

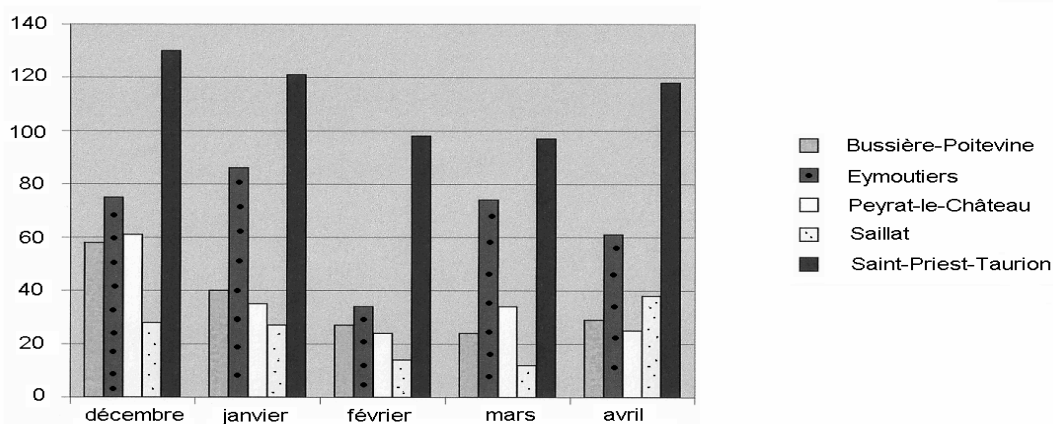
Etablissons une chronologie mensuelle des mouvements :

Tableau 9. Mouvements mensuels communaux de décembre 1939 à mai 1940 (mois entiers)

	décembre	janvier	février	mars	avril
Bussière-Poitevine	58	40	27	24	29
Eymoutiers	75	86	34	74	61
Peyrat-le-Château	61	35	24	34	25
Saillat	28	27	14	12	38
Saint-Priest-Taurion	130	121	98	97	118
Total	352	309	197	241	271

De décembre à avril, le total fluctue avec une tendance à la baisse. Si février et un peu mars marquent un étiage, les mouvements reprennent vigoureux en avril. Pourtant ce qui surprend le plus, c'est que la mobilité reste forte durant toute la période. Comme si pour beaucoup d'Alsaciens, l'installation était difficile à réaliser.

Figure 19 - Mouvements selon les communes de décembre 1939 à mai 1940.



Sauf Eymoutiers, les quatre autres communes connaissent la même évolution sur la période. Distinguons arrivées et départs.

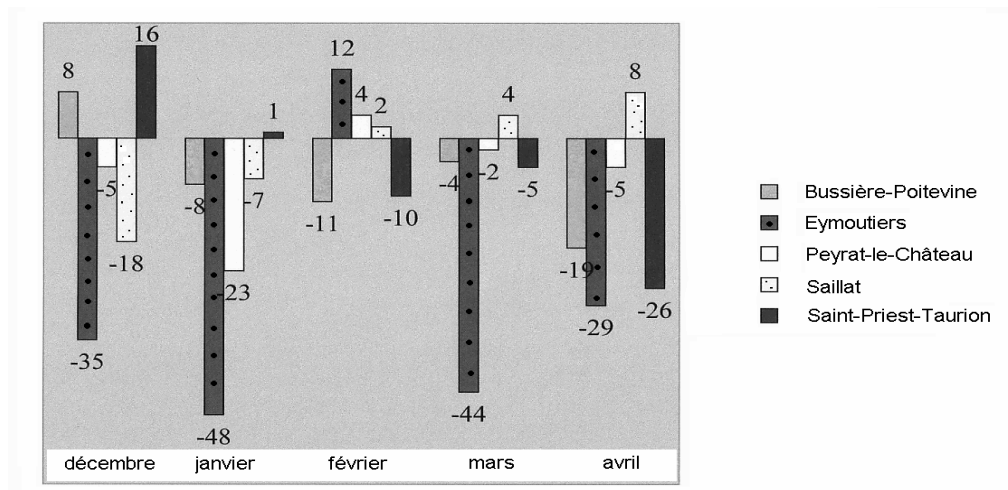
Tableau 10. Arrivées et départs selon les communes de décembre 1939 à mai 1940

	Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		solde
	A	D	A	D	A	D	A	D	A	D	
Bussière-Poitevine	33	25	16	24	8	19	10	14	5	24	-34
Eymoutiers	20	55	19	67	23	11	15	59	16	45	-144
Peyrat-le-Château	28	33	6	29	14	10	16	18	10	15	-31
Saillat	5	23	10	17	8	6	8	4	23	15	-11
Saint-Priest-Taurion	73	57	61	60	44	54	46	51	46	72	-24
Total	159	193	112	197	97	100	95	146	100	171	-244

Le solde total est très largement négatif. Les départs constituent près de 60 % des 1 370 mouvements enregistrés. A l'évidence beaucoup d'évacués ne se satisfont pas de leurs conditions présentes et, quitte à braver les autorités et les rigueurs particulièrement marquées de l'hiver 1939-1940, partent à la recherche d'un sort meilleur. Aucun solde mensuel n'est positif et si février, par ailleurs mois le plus creux de la période, frôle l'équilibre, en mars et surtout avril, le solde négatif se creuse à nouveau.

Si on distingue les cinq situations communales, le tableau s'avère moins homogène.

Figure 20 - Soldes communaux mensuels arrivées départs de décembre 1939 à avril 1940.



Certes, toutes les communes présentent un solde négatif mais l'ampleur varie beaucoup de l'une à l'autre. Ainsi le ratio arrivée/départ s'établit à - 44 % pour Eymoutiers quand il n'atteint pas -10 % pour Saillat. Par ailleurs, la chronologie apparaît bien erratique.

Malgré une documentation défectueuse, nous devons admettre que les évacués alsaciens font montre d'une mobilité qui témoigne sans conteste d'une difficulté à accepter une installation durable. De nombreuses hypothèses viennent à l'esprit mais avant de les poser et afin de mieux cerner le problème, il convient d'analyser les différentes sortes de mouvements qui se conjuguent pour créer la mobilité générale constatée.

Les différentes sortes de mouvements

Les listes modificatives livrent, souvent, l'origine géographique de la personne qui arrive ou, en cas de départ, sa destination. Grâce à ces renseignements déterminants, plusieurs sortes de mouvements apparaissent. Certains sont internes au département, d'une commune vers une autre, dans le but de trouver une nouvelle résidence. D'autres sont extérieurs et amènent à quitter l'espace départemental de correspondance. Mais mieux que le rayon des déplacements, ce qui les distingue, c'est le processus qui les déclenche.

Les déplacements spontanés

Pour ce type de mouvement, l'analyse est problématique car ils sont absents des archives. En effet, ils résultent d'initiatives alsaciennes qui placent les autorités limousines devant le fait accompli. Le scénario le plus fréquent est familial. Il s'agit pour les membres d'une même famille de quitter la commune de résidence pour s'installer dans une autre commune. L'opération étant interdite, on prend garde d'en avertir le maire. Il arrive, pourtant, que des déplacements spontanés soient signalés... à l'arrivée dans des listes modificatives de la nouvelle commune d'accueil. Ainsi apprend-on qu'une famille d'Oermingen de six personnes, évacuée sur Châteauneuf-la-Forêt, rejoint Feytiat le 17 octobre, que 10 jours plus tard, trois personnes d'Herrlischeim partent de Neuvic-Entier pour Feytiat. Mais de telles notations sont rares ce qui signifie que la quasi-totalité de ces déplacements nous échappent. Il est un cas particulier où l'initiative alsacienne est collective et concerne un groupe de plusieurs dizaines de personnes. Comme il y a démarche

auprès de l'administration, il y a trace.

Fin septembre, 70 évacués de Kilstett quittent la commune de correspondance de la Roche-l'Abeille pour celle voisine de la Meyze ¹⁴. Décision spontanée comme le note le maire de la Roche-l'Abeille qui convient que la commune de la Meyze est « *plus importante et mieux située, mieux desservie* » que la sienne !

Quelle ampleur ces déplacements improvisés connaissent-ils ? A défaut de pouvoir les compter, nous pouvons nous appuyer sur la correspondance préfectorale ¹⁵ :

« *Cet exode, qui a pris en divers points du département une certaine ampleur, ne peut être autorisé..*

Il vous appartiendra d'y faire obstacle et de ne pas accepter la prise en charge d'évacués dont l'hébergement ne vous incombe pas, chaque fois que l'absorption vous paraîtra impossible. »

Malgré l'invitation à la fermeté, le préfet sait que les motivations et la détermination des migrants sont fortes. Les maires n'y peuvent rien. Aussi, dès la mi-octobre, il décide de contrôler, de programmer ces déplacements et il entreprend d'organiser des transferts pour décongestionnement.

Les transferts administrés

Ces mouvements étant complètement administrés, nous possédons une documentation archivistique très abondante. Plusieurs sources décrivent le phénomène mais elles sont partielles et doivent être recoupées.

Il y a un compte rendu du sous-préfet sur les transferts intervenus du 13 au 19 novembre 1939 en réalisation du premier plan de décongestionnement ¹⁶. Il y a aussi un récapitulatif des transferts effectués durant les mois de décembre et de janvier, et, dans la même liasse, une série de rapports des responsables des transferts ¹⁷. Ces rapports présentent un intérêt double : d'une part, ils complètent le récapitulatif évoqué puisqu'ils couvrent le mois de mars – avec trois transferts supplémentaires –, surtout, ils donnent des renseignements sur l'ambiance et parfois les difficultés que de telles opérations rencontrent. Enfin, dans une autre liasse ¹⁸, une nouvelle liste indique les premiers transferts effectués, dès le début octobre ainsi que trois mouvements ignorés par les autres documents intéressant des évacués de Soufflenheim en déplacement d'Ambazac vers Beaune et Rilhac-Rancon et des habitants de Kilstett qui glissent de La Roche-l'Abeille sur La Meyze ¹⁹. Une précision, dans ce chapitre, l'analyse des mouvements porte sur leur chronologie, géographie et ampleur. La genèse, le déroulement et la portée du phénomène seront abordés dans l'étude de l'hébergement et ses améliorations. L'ensemble des sources permet de penser que la quasi-totalité des mouvements administrés sont saisis et que la chronologie indiquée est fiable ²⁰.

C'est à la fin du mois d'octobre que les déplacements administrés officiels démarrent. Au vrai, plusieurs opérations ont déjà eu lieu comme l'atteste un état (sans date) des transferts effectués ²¹.

Le 24 septembre 1939 près de 250 évacués de Niederlauterbach venant de Cromac et de Saint-Sulpice-les-Feuilles s'installent à Mailhac-sur-Benaize, qui, bien que commune de correspondance de Lauterbourg, n'a pas encore reçu d'évacués. Le 4 octobre, ce sont 130 habitants de Roeschwoog, évacués dans la commune de Veyrac qu'accueille la commune de Verneuil pourtant en correspondance de la commune de zone arrière Bischwiller. A la même date, 280 personnes de La Wantzenau quittent Saint-Yrieix-la-Perche pour Ladignac-le-Long bien qu'en correspondance avec des communes de la zone arrière (Reichstett et Oberschaeffolsheim).

Plus limités sont les mouvements de la deuxième semaine d'octobre. Le 5, quelques familles de Soufflenheim arrivent dans la commune d'Ambazac venant de Saint-Méard. Et le 10 octobre, c'est au tour de 50 personnes de Sessenheim de glisser de La Geneytouse sur Eyboulé comme le font 60 habitants de

¹⁴ ADHV 3 R 15.

¹⁵ ADHV 3 R 16. Préfet aux maires et sous-préfets, le 30 septembre 1939.

¹⁶ ADHV 187 W 18.

¹⁷ ADHV 3 R 15.

¹⁸ ADHV 3 R 14.

¹⁹ Les dates de ces derniers transferts sont approximatives : janvier pour Ambazac, février pour La Roche-l'Abeille mais les déclarations des maires des nouvelles communes d'accueil faites en février 1940, attestent que ces transferts ont bien eu lieu.

²⁰ Voir annexe 6 : Transferts et décongestionnements.

²¹ ADHV 3 R 14.

de Dambach qui quittent Beaumont pour Nedde où elles sont rejointes par 70 personnes de Niederbronn venant d'Eymoutiers.

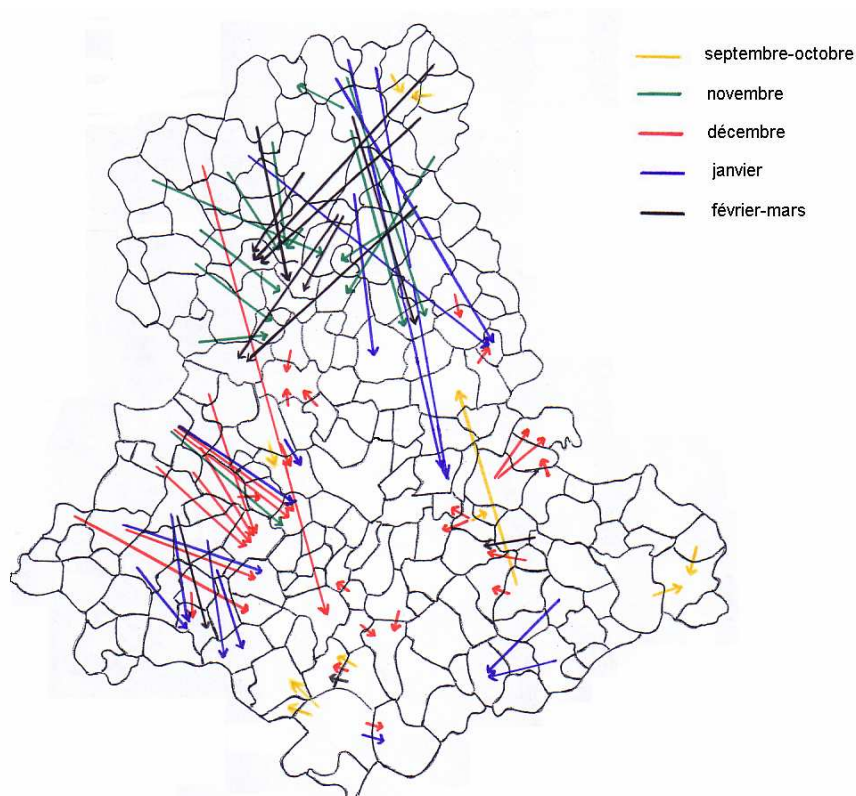
Novembre lance les transferts planifiés avec 13 mouvements durant les quinze derniers jours. Le temps fort se situe en décembre avec 31 opérations. Ces opérations auraient été plus nombreuses encore, si l'administration, par un courrier du 12 décembre 1939, n'avait pas suspendu les transferts pendant les fêtes de Noël, soit du 20 décembre 1939 au 2 janvier 1940.

A peine le premier plan réalisé, un second voit le jour en décembre. Par un courrier du 1^{er} décembre 1939, 24 maires²² du reste du département sont avertis que leurs communes vont participer au décongestionnement de 17 communes. Les 17 transferts en question, bien que prévus pour le mois de décembre, interviennent en janvier. En février, seulement 8 mouvements et en mars le phénomène s'achève avec 3 déplacements.

De la fin septembre 1939 au mois de mars 1940, 81 déplacements de population ont lieu ce qui représente, de novembre à mars, un transfert tous les deux jours ! Au total quelque 6 000 évacués sont ainsi déplacés soit 1/10^e de la population alsacienne !

Si on installe ces déplacements dans l'espace départemental selon la chronologie dégagée ci-dessus, on aperçoit une précocité du nord du département, très concerné en novembre, alors que le reste est surtout touché en décembre. En janvier et février, les mouvements se partagent assez également.

Figure 21 - Les transferts de décongestionnement : géographie et chronologie.



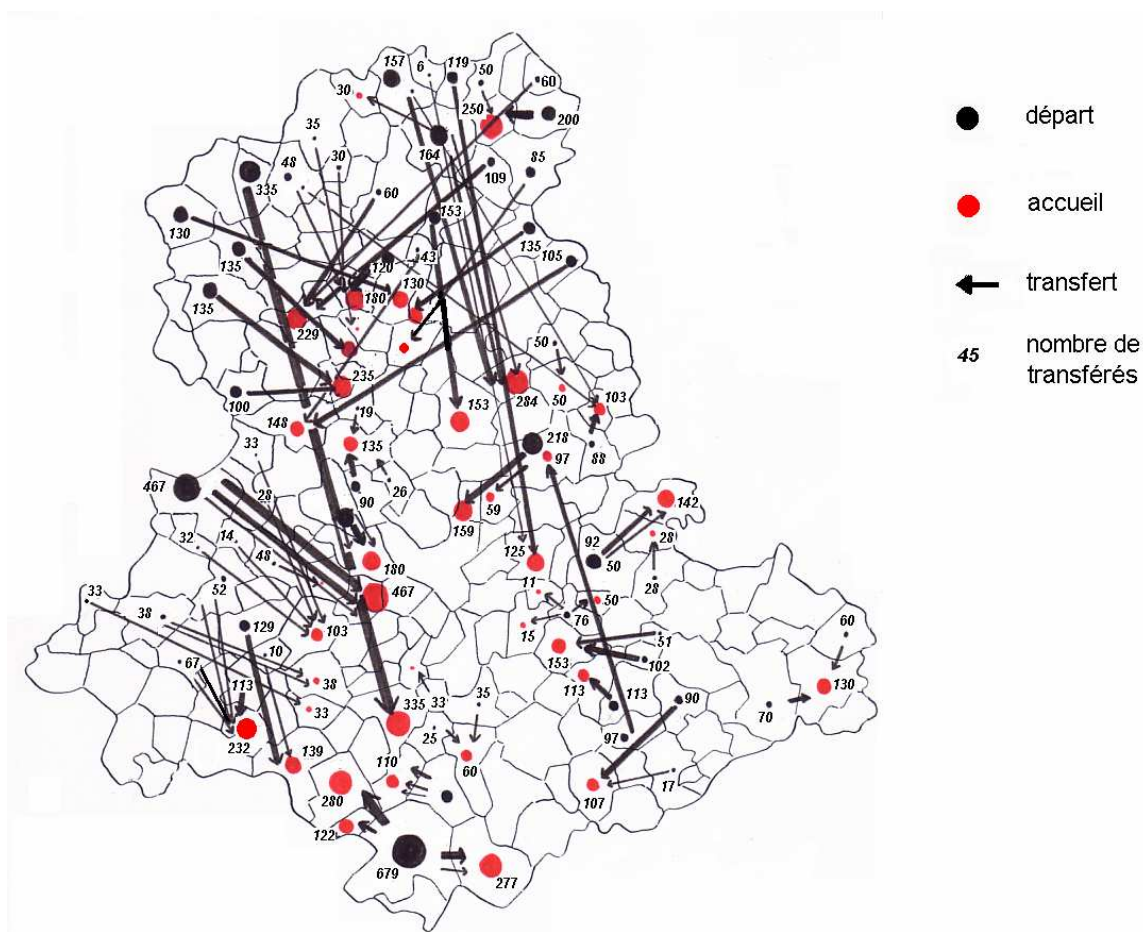
Cette géographie n'étonne guère puisque nous savons que le premier plan de décongestionnement est élaboré dès la fin octobre pour diminuer la saturation que connaissent les communes de l'arrondissement de Bellac.

²² Ce sont : Aixe-sur-Vienne, Beaune, Saint-Bonnet-Briance, Eyjeaux, La Jonchère, Saint-Just-le-Martel, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Martin-Terressus, Saint-Paul-d'Eyjeaux, Peyrilhac, Saint-Priest-sous-Aixe, Sauviat, Séreilhac, Verneuil-sur-Vienne, Bussière-Galant, Les Cars, Châlus, Coussac-Bonneval, Flavignac, Saint-Hilaire-les-Places, La Meyze, Pageas, Saint-Priest-Ligoure et Rilhac-Rancon.

Au total, la moitié des communes du département sont concernées (92/206) : plus de 50 (54) communes d'accueil ancien qui voient partir tout ou partie et 40 (38) communes d'accueil nouveau qui voient arriver. Obéissant à une chronologie et une géographie dictées, sans surprise, par l'urgence des besoins que le surafflux a créés notamment dans le nord du département, les transferts pour décongestionnement contribuent à la mobilité permanente des évacués alsaciens dans le territoire d'accueil.

Mais ces transferts doivent-ils tous être confondus ? Seule l'analyse fine des déplacements peut nous permettre de répondre. Pour la mener nous avons construit une carte en utilisant deux critères portés par les flèches : la distance (longueur de la flèche de la commune de départ à la commune d'arrivée) et l'importance (épaisseur de la flèche).

Figure 22 - Les mouvements administrés de septembre 1939 à mars 1940.



Un examen même rapide de la carte des transferts révèle la grande diversité de ces mouvements. Cette diversité repose sur plusieurs critères. Il y a la distance parcourue :

- pour une moitié des cas, il ne s'agit que de quelques kilomètres puisque les transférés s'installent dans une commune voisine, relevant le plus souvent du même canton. Ce sont, par exemple, des évacués de Bersac glissant sur Saint-Léger-la-Montagne ou les 15 personnes qui de La Geneytouse arrivent à Eyjeaux..

- pour un tiers, le déplacement impose de parcourir une dizaine de kilomètres et de changer de canton. Ainsi des évacués de Mézières-sur-Issoire s'installent-ils à Vaulry (canton de Nantiat), des accueillis de Saint-Laurent-sur-Gorre migrent vers Bussière-Galant (canton de Châlus).

- enfin, dans une quinzaine de cas, il s'agit d'un déplacement long avec nouvelle direction et même traversée du département. Ainsi les évacués de Fromental, à l'est, se retrouvent-ils à Cieux, à l'ouest ou ceux de Darnac au nord gagnent-ils Nexon au sud.

Autre critère, la taille des contingents :

- quelques contingents sont importants avec un transfert de plus de 300 personnes – les 335 évacués de Darnac déjà cités – et une dizaine entre 130 et 280.
- une trentaine de contingents comprennent entre 50 et 130 personnes,
- le reste, une quarantaine, intéressent moins de 50 personnes et parfois moins d'une vingtaine – 9 cas –.

Au vrai, les deux critères, distance et taille, se recoupent largement comme le soulignent les flèches sur la carte. Très souvent les flèches épaisses sont les plus longues et les flèches courtes sont généralement les plus fines. Certes il y a quelques exceptions : ainsi le long transfert de sept évacués ! de Lussac-les-Eglises vers la Jonchère et à l'inverse, le court déplacement de 280 évacués de Saint-Yrieix-la-Perche vers Ladignac-le-Long ou celui des 200 réfugiés de Saint-Sulpice-les-Feuilles vers Mailhac-sur-Benaize. Mais ces cas ne détruisent pas le schéma général.

Dans cette diversité, il est possible de dégager deux types de transferts.

Lorsque le transfert concerne un contingent important, il équivaut à une deuxième évacuation. Il s'agit alors d'une seconde installation dans un nouvel espace réalisée en une ou plusieurs étapes. Quatre mouvements relèvent de cette catégorie. Trois sont très clairs : le 20 novembre, 135 évacués de Leiterswiller accueillis à Saint-Amand-Magnazeix s'installent à Balledent ; les 28 et 29 décembre 1939 (pourtant en pleine trêve préfectorale), les 335 évacués de Buhl accueillis à Darnac migrent en totalité vers Nexon et les 16 et 17 novembre, les évacués de Schleithal arrivant des 2 communes de Saint-Léger-Magnazeix et Lussac-les-Eglises se regroupent à Razès. Le 4^{ème} cas est plus complexe. Une centaine d'évacués de Lauterbourg installés en un premier temps à Jouac souhaitent rejoindre le gros de la commune fixé à Saint-Priest-Taurion. Mais comme cette dernière commune est elle-même congestionnée, la nouvelle résidence devient en janvier 1940, la commune voisine de Saint-Just-le-Martel. Ces quatre cas peuvent paraître anecdotiques ? Il n'en est rien. En effet, ils touchent environ 1 000 personnes soit 1/6^{ème} des personnes transférés ! Par ailleurs, ils constituent une opération difficile à mener car elle représente une nouvelle épreuve pour les évacués et certains la refusent. Ainsi 15 des 150 habitants de Leiterswiller décident-ils de rester à Saint-Amand-Magnazeix quitte à s'isoler du reste de la population communale. L'administration doit tenir compte de cette donnée psychologique. Pour ne pas ajouter à la détresse, il lui faut proposer des conditions de vie très améliorées et lever l'incrédulité de nombreux évacués. Cela explique sans doute que la mesure n'est envisagée qu'en cas de nécessité absolue. Ainsi dans le cas de Jouac, il faut trois courriers du député alsacien Walter attirant l'attention sur la situation matérielle très précaire des évacués pour que le décongestionnement soit décidé. A Darnac, c'est le conseil municipal qui demande le départ des réfugiés de Buhl au prétexte que la situation se tend, « *les évacués de Buhl* » derniers arrivés multipliant les réclamations pour des logements ²³. C'est donc bien la difficulté de l'opération qui rend compte du nombre réduit de transferts massifs assimilables à une seconde évacuation.

Les autres mouvements relèvent d'un autre phénomène. Ils consistent en des déplacements plus limités : faible rayon, effectifs en général plus modestes et souvent étapes multiples. Le changement de résidence ne concerne pas toute la population évacuée et ne coupe pas les partants de ceux qui restent. En somme l'horizon de vie des évacués n'est pas vraiment bouleversé. Là, on peut parler de simple glissement, de décongestionnement par desserrement. Plusieurs scénarii se présentent :

- le glissement peut n'intéresser que deux communes dans une relation exclusive, la première ne fournit pas à d'autres communes, la seconde ne reçoit pas d'autres communes. Le transfert peut se dérouler en une seule fois comme c'est le cas pour les évacués de Linards vers Saint-Bonnet-Briance (Soufflenheim), de Bersac vers Saint-Léger-la-Montagne (Oermingen), de Champnétery vers Moissannes (Stattmatten), de Videix vers Les Cars (Schiltigheim), de Saint-Maurice-les-Brousses vers Jourgnac (Neuhauesel), de Cognac-le-Froid vers Saint-Priest-sous-Aixe (Hoenheim), de Saint-Bonnet-de-Bellac vers Berneuil (Wintzenbach), de Saint-Barbant vers Rancon (Beinheim), de Dompierre-les-Eglises vers Compreignac (Oberseebach), d'Arnac-la-Poste vers Roussac (Cleebourg). Il arrive que plusieurs étapes soient nécessaires comme pour les évacués de Veyrac vers Verneuil (Roeschwoog), de Vayres vers Flavignac (Schiltigheim), de Saint-Léonard vers Sauviat (Drusenheim), de Saint-Junien vers Aixe-sur-Vienne (Schiltigheim), de La Roche-l'Abeille vers La Meyze (Kilstett).

- mais parfois, le glissement est plus complexe avec plusieurs possibilités.

²³ Derniers car Darnac abrite une autre population communale : celle de Niedersteinbach.

Une commune peut distribuer des évacués sur plusieurs : Ambazac (Soufflenheim) vers Rilhac-Rancon et Beaune, Oradour-saint-Genest (Wissembourg et Schleithal) vers Saint-Junien-les-Combes et La Jonchère, Saint-Léger-Magnazeix (Schleithal) vers Razès, Verneuil-Moustiers, Villefavard (Rott) vers Saint-Junien-les-Combes et Cieux, La Geneytouse (Sessenheim) vers Aureil, Eyjeaux et Eybouleuf, Saint-Yrieix-la-Perche (Gambshheim, La Wantzenau) vers Le Chalar, Ladignac-le-Long, Coussac-Bonneval.

Plus fréquemment, plusieurs communes fournissent pour une même commune : Saint-Auvent, Oradour-sur-Vayres et Champsac vers Châlus (Bischheim), Saint-Laurent-sur-Gorre et Gorre vers Bussière-Galant (Bischheim), Chaillac, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Brice et Javerdat vers Séreilhac (Schiltigheim), La Croisille-sur-Briance et Châteauneuf-la-Forêt vers Saint-Germain-les-Belles (Offendorf), Beaumont (Dambach) et Eymoutiers (Niederbronn) vers Nedde, Masléon et Roziers-saint-Georges vers Saint-Paul-d'Eyjeaux (Soufflenheim), Saint-Jean-Ligoure (Auenheim) et Janailhac (Kilstett) vers Saint-Priest-Ligoure, Saint-Gence (Roppenheim), Nieul (Dalhunden) et Chamborêt (Lampensoultzbach) vers Peyrilhac, Fromental (Rittershoffen) et Villefavard (Rott) vers Cieux, Azat-le-Ris et Villevard vers Saint-Junien-les-Combes (Wingen), Oradour-saint-Genest, La Bazeuge (Wissembourg) et Droux (Lembach) vers Blanzac, Saint-Hilaire-la-Treille (Oberseebach), Magnac-Laval (Wissembourg), Les Grands-Chézeaux (Salmbach) vers Bellac, Mézières-sur-Issoire (Seltz), Montrol-Sénard (Siegen) vers Vaulry, Cromac et Saint-Sulpice-les-Feuilles (Niederlauterbach) vers Mailhac-sur-Benaize, Saint-Laurent-les-Eglises (Keskastel), Lussac-les-Eglises et Oradour-saint-Genest (Schleithal) vers La Jonchère.

Enfin, la commune d'Ambazac reçoit et envoie tout à la fois. Elle accueille une centaine d'évacués de Saint-Méard (Soufflenheim) et laisse partir le double vers Beaune et Rilhac-Rancon. Mais le premier mouvement a lieu en octobre et le second en janvier.

Les quelque 80 transferts administratifs étudiés modifient-ils la géographie de la présence alsacienne en Haute-Vienne et mettent-ils fin aux déplacements improvisés et incontrôlés ?

La carte des mouvements répond à la première question. Mais cette réponse est ambivalente. Certes il y a remplissage d'espaces libres. 29 communes dorénavant accueillent et certaines, un nombre important d'évacués : Aixe-sur-Vienne (404), Coussac-Bonneval (287), Nexon (335), Châlus (236), Compreignac (155), Saint-Germain-les-Belles (140), autant de nouvelles communes d'accueil qui aident à une plus grande dilution dans l'espace départemental ²⁴. Mais beaucoup de communes (37) restent sans accueil alsacien ²⁵. Elles ne sont pas sollicitées pour un transfert sans qu'aucun motif rédhibitoire n'apparaisse clairement sauf à croire le maire de Doms :

« *Tous les locaux susceptibles de recevoir convenablement les réfugiés sont occupés par les réfugiés volontaires de la région parisienne.* »

On aboutit donc à un maintien des déséquilibres de répartition mais atténués par une certaine homogénéisation notamment dans le nord et l'ouest du département.

La réponse à la seconde interrogation portant sur l'arrêt éventuel des déplacements spontanés se trouve dans la correspondance administrative.

Dans une lettre aux maires du début décembre, le préfet évoque le problème des « *errements actuels des réfugiés* ». Constatant qu' « *il arrive fréquemment qu'en dépit des avertissements qui leur ont été donnés un*

²⁴ Non comptée Aixe fréquentée dès novembre 1939, ce sont Séreilhac (99 en décembre 1939), Sauviat (142 en décembre 39), Aureil (11 en décembre 39), Verneuil (195 en décembre 39), Balledent (108 en novembre 39), Beaune (66 en décembre 39), Les Cars (32 en décembre 39), Cieux (150 en printemps 40), Compreignac (155 en avril 40), Coussac Bonneval (287 en décembre 39), Eyjeaux (13 en décembre 39), Flavignac (37 en décembre 39), La Jonchère (102 en décembre 39), La Meyze (104 en décembre 39), Jourgnac (28 en décembre 39), Moissannes (35 en décembre 39), Peyrilhac (148 en décembre 39), Rilhac-Rancon (24 en décembre 39), Saint-Bonnet-Briance (112 en décembre 39), Saint-Germain-les-Belles (129 au printemps 40), Saint-Junien-les-Combes (39 au printemps 40), Saint-Just-le-Martel (135 en décembre 39), Saint-Léger-la-Montagne (29 en décembre 39), Saint-Paul-d'Eyjeaux (101 en décembre 39), Saint-Priest-Ligoure (66 en décembre 39), Saint-Priest-sous-Aixe (52 en décembre 39)

²⁵ Vicq-sur-Breuil, Augne, Beaumont, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Bosmie, Le Buis, Burgnac, La Chapelle-Montbrandeix, Château-Chervix, Cheissoux, Doms, Glanges, Lavignac, Magnac-Bourg, Meilhac, Meuzac, Pageas, Pensol, Sussac, Thouron, Saint-Symphorien-sur-Couze, Saint-Vitte-sur-Briance, Surdoux, La Porcherie, Rilhac-Lastours, Sainte-Anne-saint-Priest, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Gilles-les-Forêts, Saint-Jouvent, Saint-Julien-le-Petit, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Martin-Terressus, Saint-Nicolas-Courbefy.

*grand nombre d'évacués passent outre à une interdiction maintes fois donnée », il demande aux édiles d'afficher un avis aux population alsaciennes. Sans effet apparent puisqu'un mois et demi plus tard, un rapport alarmiste d'un contrôleur de Bellac l'avertit que « Tout notre travail de décongestionnement est en vain, si les maires des communes d'accueil n'emploient pas des mesures très rigoureuses pour mettre fin à l'infiltration secrète des réfugiés des villages et fermes et **mieux d'autres communes**, si non nous serons obligés de recommencer à chaque instant un décongestionnement..». Le maire de Limoges renchérit en signalant qu'il « enregistre depuis le 15 décembre, 40 à 50 inscriptions journalières de réfugiés du Bas-Rhin venant s'installer pour diverses causes à Limoges ». Le représentant de l'Etat réagit le 20 janvier 1940 par une instruction très ferme aux maires des communes évacuées et aux contrôleurs cantonaux dans laquelle il rappelle l'interdiction absolue de changer sans autorisation de lieu d'hébergement. Il faut dire que certains déplacements spontanés ont de quoi inquiéter. Ainsi à l'occasion du transfert administré de 39 personnes (Bischheim) installées à Saint-Laurent-sur-Gorre vers Bussière-Galant, le rapporteur note : « 90 (évacués) étaient partis d'eux mêmes à Bussière ». En somme des éclaireurs !*

Fin janvier, alors que le gros des transferts contrôlés s'achève, les déplacements improvisés continuent au grand dam de l'administration départementale.

Est-ce la persistance du phénomène qui explique que le programme annoncé début décembre ne soit pas rempli ? Car le préfet projetait de déplacer 9 000 personnes ! On dépasse à peine les 6 000 fin mars 1940 !

En réalité d'autres errements se produisent dans le même temps, qui n'ont pas pour but la recherche de meilleures conditions de résidence mais le retour chez soi. Nous en ferons l'étude plus avant. Ils rendent la situation inextricable pour une administration qui n'en peut mais.

Au total, en raison d'une géographie de l'installation très déséquilibrée qui multiplie les situations matérielles et psychologiques dramatiques, l'espace départemental est parcouru spontanément par des réfugiés en quête de conditions plus satisfaisantes. Assez tôt l'administration se saisit du problème qu'elle tente de résoudre par des plans de décongestionnement. Ces opérations lourdes aboutissent quelquefois à une seconde évacuation mais le plus souvent elles ne sont qu'un desserrement avec glissement de quelques kilomètres d'une partie du contingent communal. La réalisation se déroule sans grand problème comme le montre la faiblesse des récriminations. Mais l'ampleur du programme accompli s'avère insuffisante pour rééquilibrer la géographie de l'occupation alsacienne comme pour éteindre les déplacements spontanés. Malgré le nombre somme toute limité des déplacés, ces mouvements créent une sorte d'agitation en surface de cette présence alsacienne en Haute-Vienne. Or cette mobilité interne n'est pas la seule. S'y ajoutent les migrations externes qui amènent de nouveaux évacués et qui provoquent le départ d'autres.

Les migrations externes au département

Sauf pour les quelques communes à liste modificative complète étudiées antérieurement, les migrations externes n'apparaissent pas directement dans les archives. Pour en apprécier l'importance, il convient de chercher à évaluer la population évacuée encore présente sur le sol limousin à la veille de l'Exode. Par veille de l'Exode, il faut entendre le mois d'avril 1940 car, passé ce mois, la présence alsacienne se noie dans l'afflux des réfugiés du nord de la France et devient illisible.

Pour mesurer le nombre d'Alsaciens présents au printemps 1940, deux sources directes existent qui demandent à être confrontées. L'une est datée précisément. Il s'agit d'une enquête effectuée auprès des maires des communes repliées en Haute-Vienne qui fait le point sur la situation administrative des communes alsaciennes ²⁶. Un premier volet concerne le maire, avec coordonnées et résidence actuelle, un deuxième porte sur le Conseil municipal avec l'effectif légal, la liste des membres en fonction, enfin un troisième volet nous intéresse particulièrement, puisqu'en plus de renseignements sur les fonctionnaires de la commune repliée, il livre les effectifs des administrés à la date du 1^{er} avril 1940. L'autre source est un récapitulatif des effectifs alsaciens par communes dressé en marge d'un état des ressources départementales pour l'hébergement éventuel de nouveaux réfugiés. Ce document n'est pas daté mais par recoupement, on peut, sans erreur, en situer sa confection après le 15 mars 1940 ²⁷.

²⁶ ADHV 187 W 14.

²⁷ ADHV 3 R 15.

Pourquoi considérer les deux sources alors qu'elles paraissent concomitantes ? N'est-ce pas une de trop ? En fait, elles diffèrent par leur origine. La première émane des maires alsaciens qui renseignent sur leur commune repliée, la seconde est forgée à partir de déclarations faites par les maires limousins à propos des évacués hébergés de leur commune. Ce décalage de perspective peut créer quelques distorsions.

Les deux comptages divergent sensiblement : 55 000 (55 085) pour la source alsacienne, 57 800 (57 834) pour la source limousine. Près de 3 000 personnes, la différence n'est pas mince. Trois situations spécifiques ignorées de la première source expliquent cet écart.

Il y a tout d'abord, les « inconnus des mairies alsaciennes », les non déclarés. Deux exemples pour illustrer le phénomène. Le premier concerne la colonie alsacienne de la ville préfecture. Comme nous l'avons vu plus haut, il y a des Alsaciens à Limoges, mais ils ne sont signalés par aucun maire alsacien puisqu'aucune commune n'est repliée dans le chef-lieu départemental. Par contre, le récapitulatif propose pour la ville 1 700 évacués présents (1 713) à partir d'une indication fournie par la mairie de Limoges. Le deuxième exemple intéresse la commune de Solignac-le-Vigen. A Solignac, deux contingents sont absents de la statistique alsacienne : les élèves-maîtres d'Obernai et les cheminots. Logés dans les dépendances de l'abbaye, la centaine d'élèves de l'Ecole Normale d'Obernai ainsi que leurs professeurs ne relèvent pas d'une administration communale et seul le directeur de l'école peut les déclarer ! Quant aux cheminots alsaciens, disséminés dans plusieurs communes jusqu'en décembre, ils arrivent de façon échelonnée dans la commune de Solignac aux côtés d'habitants de Bischheim et de Schitigheim. Ces derniers sont comptés par les deux maires alsaciens, bien qu'en résidence dans une autre commune, mais les cheminots sont oubliés. Solignac perd ainsi 100 personnes supplémentaires soit, d'une déclaration à l'autre, plus de 200 évacués (378 contre 182).

La deuxième situation spécifique concerne les évacués flottants c'est-à-dire dispersés et, par là même, privés de tutelle administrative. On les aperçoit nettement dans quelques communes dont Bellac est l'exemple caricatural. La commune de Bellac, devant recevoir des communes de zone arrière, reste libre jusqu'en novembre. Au début du mois, par arrivées spontanées, ce sont près de 270 personnes qui s'installent. Elles sont originaires de 17 communes alsaciennes dont Colmar avec 95 personnes ! De novembre 1939 à mars 1940, c'est un chassé-croisé permanent et incontrôlé, auquel s'ajoutent en février 1940 des transferts organisés afin de décongestionner trois communes voisines : Magnac-Laval (60 personnes de Wissembourg), Saint-Hilaire-la-Treille (109 personnes d'Oberseebach), Les Grands-Chézeaux (60 personnes de Salmbach). Si ces 260 transférés sont bien comptés par les maires alsaciens dont ils restent les administrés, la quasi-totalité des autres, sauf une quarantaine de Trimbach venus de Peyrat-de-Bellac, échappent à toute déclaration par absence d'administration de tutelle. Le résultat est statistiquement spectaculaire : total des effectifs proposés par les 4 maires alsaciens, 297, total avancé par le maire de Bellac, 685. Dans leurs déclarations, quelques maires alsaciens signalent cette dispersion et proposent parfois une estimation. Celui de Neuhaeusel en résidence à Saint-Maurice-les-Brousses avec 180 administrés note : « 70 dispersés de-ci de-là », celui de Schleithal : « quelques familles dispersées ». Mais ces données ne participent pas au total général..

Et puis, troisième situation spécifique, il y a les oubliés des maires alsaciens. Un cas ne laisse pas d'étonner. Il s'agit des évacués de Kilstett qui, en novembre, se partagent entre les communes de Janailhac pour un tiers (288) et La Roche l'Abeille (433). Par déplacement spontané ou contrôlé, des réfugiés glissent durant l'hiver sur la commune de la Meyze pour une centaine et sur celle de Saint-Priest-Ligoure pour une vingtaine. En avril 1940, le maire alsacien, en résidence à la Roche l'Abeille, ne déclare que le contingent présent dans la commune soit 263 au lieu de 550 ! Est-ce par incompréhension de la circulaire, est-ce par ressentiment à l'égard d'administrés dont il n'a pas apprécié le départ spontané ?

Ces déficits une fois additionnés, les deux sources se recourent. On peut donc admettre qu'en avril 1940, à la veille de l'Exode, environ 58 000 évacués alsaciens vivent en Haute-Vienne.

Or, en novembre 1939, ils étaient 64 000 (administrations repliées incluses). Comment expliquer une chute de 6 000, équivalente à 10 % de l'effectif de l'automne ?

Une première certitude, cette évolution ne doit à peu près rien au solde naturel. Même si les renseignements sont très réduits, l'examen de l'état civil de Saint-Léonard et Bellac permet d'affirmer que les naissances et les décès ne dépassent pas la centaine d'événements et n'influent donc pas.

Reste le solde migratoire avec l'hypothèse suivante : des départs importants ont lieu durant le séjour que ne compensent pas de trop faibles arrivées. Débutons l'analyse par le second terme de l'hypothèse.

En effet, durant l'automne et l'hiver 1939-40, aucune vague alsacienne nouvelle ne se produit. On en connaît la raison. Depuis la mi-novembre, la Haute-Vienne est dispensée par le gouvernement de recevoir les populations de la zone arrière. Celles-ci s'arrêtent pour partie à Châteauroux. Il y a donc tarissement des arrivées. Mais est-il total ? Si nous examinons avec attention, les listes modificatives que nous possédons, la réponse est moins évidente. Quelques indications laissent penser que des arrivées se produisent encore après novembre 1939. A Bellac apparaissent de nouveaux noms de communes alsaciennes, de zone arrière avec Merwiller-Péchelbronn, Soultz, de la zone de repli avec Pfaffenhoffen ou extérieures avec Colmar, Friesenheim. A Mortemart, le maire note en marge des noms de 4 personnes d'Eberbach, le 4 février 1940 : « *arrivant de Guéret* ». A Nantiat, enfin, 326 arrivées de Lamperstloch s'échelonnent jusqu'en février 40. Combien cela représente-t-il de nouveaux arrivants ? Il n'est pas possible de répondre précisément. Sûrement plusieurs dizaines, peut-être une ou deux centaines. Mais sans doute guère au-delà et, de toute façon, trop peu pour compenser les départs.

L'ampleur du déficit annoncé plus haut (7 000) peut laisser penser que l'hémorragie apparaît clairement dans les archives départementales. Il n'en est rien pour la grande majorité des départs. Seuls trois cas de départs massifs sont nettement connus de l'administration préfectorale. Ils concernent des populations communales entières qui quittent le département pour l'espace réserve c'est-à-dire l'Indre. Ce sont Oberroedern (130) et Windstein (180) qui partent respectivement de Rancon et Rempnat pour Celon et Dambach (280) qui quitte Nedde pour Douadic²⁸. Pour le reste, des départs collectifs certes mais en groupe réduit : début mai 1940 des familles d'Altenstadt (32) et de Schleithal (45) s'en vont de Lussac-les-Eglises pour le département du Loir-et-Cher où l'on recherche de la main d'œuvre agricole. D'autres familles agricoles hébergées à Mailhac, Cromac, Les Grands-Chézeaux et Saint-Léger-Magnazeix s'appêtent à partir pour Arras mais le transfert du 15 mai est reporté ! Les autres départs sont spontanés, individuels, et connus très indirectement de l'administration. Parfois, ils s'inscrivent sur des listes modificatives mais en filigrane seulement. Car la destination n'est qu'exceptionnellement notée. Nous ne possédons qu'un seul exemple d'une liste indiquant les destinations des partants. La commune de Bersac accueille 557 évacués d'Oermingen. Du 20 septembre au 2 janvier 1940, elle voit arriver 10 personnes et partir 109 autres. Pour 103 d'entre elles, la répartition des destinations s'effectue comme il suit :

Tableau 11. Répartition des destinations des départs d'évacués de Bersac

<i>Destination</i>	<i>Nombre de départs</i>
Pour le Bas-Rhin	38
Pour une autre commune du département	41
dont <i>Saint Léger la Montagne</i>	38
<i>Ambazac</i>	1
<i>Saint Sulpice Laurière</i>	1
<i>Limoges (Hôpital Le Cluzeau)</i>	1
Pour un autre département	24
dont <i>Charente</i>	3
<i>Cher</i>	10
<i>Indre</i>	1
<i>Haute-Garonne</i>	2
<i>Morbihan</i>	4
<i>Région parisienne</i>	4
Total	103

Difficile d'extrapoler à partir d'un cas. Tout au plus peut-on remarquer que le taux de départ hors département pour la commune de Bersac s'établit à 11 % (62 pour 567) et que, si on applique ce taux à l'ensemble de la population alsacienne arrivée en septembre soit 66 000, on obtient un total de départs de 7 200. Début janvier, il ne resterait donc que 58 800 évacués en Haute-Vienne. Nous savons qu'en avril ils sont environ 57 800 !

Si les maires alsaciens ou limousins, sauf exception, ne nous sont d'aucun secours, l'administration par sa correspondance y supplée pour les départs à destination bien précise. Très tôt, en effet, elle est confrontée à une migration qui fait problème : les retours en Alsace.

²⁸ Même si la date à laquelle ces départs ont lieu n'est pas indiquée précisément, après recoupement, on peut affirmer qu'ils interviennent avant février pour les deux premiers et entre février et avril pour le troisième.

Dès le 14 octobre, le préfet demande aux maires d'avertir les populations, qu'« *aucun réfugié n'est autorisé à quitter sa commune sans sauf-conduit* ». Il réagit ainsi à un courrier du Commissaire militaire de la gare de Limoges lui signalant « *qu'au cours de chaque nuit, un certain nombre de réfugiés passent en gare de Limoges, avec l'intention de repartir dans le Bas-Rhin* ». Si l'on en croit, le lieutenant commandant le secteur de Saint-Yrieix-la-Perche, les demandes se multiplient dans la dernière semaine de septembre. Pour certaines demandes, il s'agit d'un retour définitif. Ainsi un séminariste souhaite-t-il « *terminer ses études religieuses* », les dix postulantes de la Congrégation de la Divine Providence à Ribeauvillé qui ont suivi leur famille en Haute-Vienne veulent-elles regagner le couvent, ou encore une famille évacuée et séparée d'un père, surveillant de prison, souhaite-t-elle le rejoindre ! Mais pour la plus grande partie des demandes, selon le lieutenant, il ne s'agit que de retours temporaires afin de récupérer des effets personnels car « *les gens ne possèdent pas de vêtements d'hiver pour eux et leurs enfants...* » Plus généralement, il y a le souci de faire le tour du propriétaire grâce à un séjour que l'on annonce provisoire.

Or face à l'inflation de demandes, l'administration tarde et des évacués perdant patience, partent sans « *sauf-conduit, ni aucun papier officiel et se rendent dans leur pays en passant par Paris où ils n'éprouvent aucune difficulté pour prendre le train à destination de Nancy-Saverne* » (lieutenant de Saint-Yrieix-la-Perche). La gendarmerie chargée d'exercer la surveillance fait montre d'une efficacité très relative au point que le préfet s'en étonne auprès du commandant de gendarmerie, à la fin du mois. Il faut dire qu'il vient d'être informé téléphoniquement par son collègue de Châteauroux d'un « *gros incident qui aurait pu avoir des conséquences graves* ». Le 24 octobre, une centaine de réfugiés (Soufflenheim) venus d'Ambazac arrivent en gare de Châteauroux avec une « *autorisation délivrée irrégulièrement* » par le maire. Ils se rendent en Alsace. L'intervention du commissaire de gare déclenche une « *émotion* » et, face « *aux réfugiés très excités, notamment une femme* », seul un piquet militaire ramène le calme. D'où l'appel du préfet de l'Indre pour un renforcement des contrôles au départ de Limoges. Ce que le coup de fil ne précise pas, c'est que 60 des 100 voyageurs illégaux réussissent à quitter Châteauroux pour l'Alsace !

Afin de dissuader les voyageurs et pour reconforter la population évacuée, visite et récupération sont bientôt organisées officiellement. A la fin du mois d'octobre, les modalités en sont arrêtées par l'administration du Bas-Rhin et transmises aux trois départements concernés, Haute-Vienne, Dordogne et Indre. Le préfet limousin les répercute quelques jours plus tard aux différents responsables²⁹. Les visites et récupérations ne pourront être effectuées que par une délégation officielle³⁰. Cette délégation sera de composition restreinte, six personnes au maximum, qui, seules, pourront obtenir de la gendarmerie les sauf-conduits nécessaires. Elle sera munie d'un programme de récupération détaillé, permettant de « *constater l'état des lieux* »³¹. Les maires alsaciens sont bientôt invités à constituer ces délégations et à déposer leur demande le plus rapidement possible. Si on ajoute que l'Armée émet des réserves sur ces venues, on peut dire qu'en janvier 1940, il est devenu difficile de quitter légalement la commune d'accueil pour gagner l'Alsace. Suite à la création des délégations, les sauf-conduits individuels sont supprimés et les voyages spontanés doivent normalement cesser. Or ils continuent, en pleine illégalité assumée, ce qui oblige à un contrôle policier accru. Au fil des semaines pourtant, comme le précise le préfet au Commandant de la Gendarmerie fin novembre, la vigilance connaît quelque succès et « *les intéressés évitent, semble-t-il, de passer par Limoges* ». Mais il ajoute, aussitôt, qu'« *un certain nombre de réfugiés ayant été repérés en gare de Poitiers, il convient d'organiser une surveillance aux gares de Saint-Sulpice-Laurière et Le Dorat* ». Sans efficacité probante comme l'affirme le préfet du Bas-Rhin à ses collègues de Haute-Vienne, Dordogne et Indre, début décembre 1939.

« *De nombreux réfugiés du Bas-Rhin continuent à affluer par voie ferrée dans la zone avancée des armées. La plupart n'ont pas de sauf conduit et sont simplement porteurs de leur carte de réfugié et d'une attestation du maire de leur commune.* »

²⁹ ADHV 3 R 17. La réaction à cette mesure d'exclusion peut être violente comme en témoigne la protestation d'un instituteur de Schiltigheim le 4 novembre 1939 : « *Il a signalé que la population réfugiée à Saint-Junien et dans les communes environnantes est très montée contre les pouvoirs publics et que les désordres seraient à craindre, ajoutant que pour sa part, il ne ferait rien pour calmer ce mouvement qui lui paraît amplement justifié* ».

³⁰ ADHV 3 R 17. Une affiche bilingue est envoyée dans chaque commune d'évacuation.

³¹ A la fin du mois de décembre, les modalités de visite en Alsace vont être révisées dans un sens plus strict avec création de « *véritables* » commissions municipales pour remplacer les délégations, qui n'étaient, selon le préfet du Bas-Rhin, que « *de simples groupements qui n'effectuaient que quelques récupérations individuelles* ».

Et le Directeur des Etapes, général de division, de confirmer le 3 décembre :

« *Des groupes de réfugiés alsaciens ont été rencontrés par les Services de contrôle de la circulation dans les chemins de fer, sans titre de circulation* » d'où l'injonction de rappeler aux maires « *que toute personne se déplaçant vers la zone des Armées doit être munie d'un titre de circulation.* »

Face à ces critiques à peine voilées, le préfet de la Haute-Vienne se défend en énumérant les instructions qu'il a multipliées, en communiquant l'avis bilingue aux populations alsaciennes et surtout en dénonçant le laxisme de certains maires :

« *J'insiste de la façon la plus ferme pour que les municipalités alsaciennes comprennent qu'en n'exerçant pas en la matière le contrôle et l'autorité nécessaires, elles agissent contre l'intérêt même de leurs administrés et pourraient engager en outre leurs propres responsabilités.* »

Car, la difficulté de l'administration à maîtriser la situation réside bien là. C'est ce que souligne, début décembre, le rapport du commandant de la section de gendarmerie de Bellac à propos des « *agissements d'évacués d'Alsace-Lorraine !* » Pour l'officier, on bute sur la rouerie des Alsaciens. Les partants « *ont bien souci de ne prendre leurs billets que dans les petites gares où ils savent qu'aucune mesure de police n'est prévue ou bien encore ils prennent des autobus qui les conduisent à Poitiers ou à Limoges* ³². »

Quant aux « *maires français (sic) et alsaciens des communes d'hébergement (ils) ne font rien pour empêcher ce trafic et il en est qui le provoquent.* » Et de citer, avec pièce à l'appui, l'exemple du maire de Peyrat-de-Bellac qui a fait imprimer des laissez-passer sur un modèle en usage pendant la guerre .. de 14-18. Bien que sermonné, « *il n'en tient pas compte* ».

Ces Alsaciens qui prennent autant de risques, le font-ils seulement pour une visite de récupération de quelques effets personnels ? On peut en douter. Les rumeurs de pillage, de dégradation des habitations circulent et l'inquiétude est très forte. Plusieurs centaines réussissent à gagner l'Alsace comme certaines indications l'attestent. En mars 1940, par courrier, un conseiller général du Bas-Rhin, informe le préfet de la Haute-Vienne qu'« *environ 100 réfugiés de Lobsann, évacués sur Folles sont revenus en Alsace durant l'hiver et vont être renvoyés sans doute à Folles* ». En avril 1940, l'état numérique des administrés des communes repliées, restés en Alsace signale que 36 évacués de Beinheim repliés à Saint-Barbant sont revenus de Haute-Vienne et que, de Bischheim installée à Saint-Laurent-sur-Gorre, « *un grand nombre de ceux qui ont été évacués avec nous est retourné en Alsace* ».

Combien d'Alsaciens se sont-ils ainsi réinstallés en Alsace de septembre 1939 à avril 1940 ? Il est impossible de répondre précisément. Mais on doit admettre que le phénomène a quelque ampleur.

Enfin, il est une autre forme de départ qu'il nous faut évoquer. C'est le départ qu'on ne choisit pas. Le premier relève de la mobilisation militaire, le second, plus dramatique encore, c'est le décès. Or curieusement, sur l'un comme sur l'autre, nous n'avons pas de renseignements dans les archives du fonds des réfugiés. Les listes modificatives les donnent confondus, départs et décès, et très peu de maires prennent la peine de les mentionner, au point qu'aucun comptage n'est possible. Une fois de plus, le maire de Bersac nous est très précieux. Il annonce 4 décès et 4 mobilisations de septembre à décembre 1939 ! (à comparer avec les 103 autres départs).

La seule statistique officielle de la mort alsacienne en Limousin, très partielle par ailleurs, émane de la mairie de Limoges. A la date du 25 octobre 1939, 46 Alsaciens présents depuis le 7 septembre parmi lesquels 5 enfants sont inhumés au cimetière municipal de Louyat. Conformément aux recommandations préfectorales, plusieurs rangs dans deux sections, adultes et enfants, sont réservés afin de faciliter l'exhumation des corps au moment du retour en Alsace ³³.

Au total, près de 7 000 évacués quittent le sol limousin de septembre 1939 à avril 1940 sans que des arrivées importantes compensent ces départs. Bien que la documentation soit très fragmentaire, il semble que les "migrants" se partagent entre ceux qui recherchent, à proximité du département, des conditions plus favorables et d'autres qui souhaitent revenir en Alsace. Ces mouvements externes, s'ajoutant aux déplacements internes étudiés, renforcent l'impression déjà évoquée, de mobilité permanente des Alsaciens évacués en Haute-Vienne. Plus de 15 000 personnes, soit un évacué sur quatre, sont concernés par le phénomène. En somme, longtemps après leur arrivée, de nombreux Alsaciens en recherche font

³² Ce dernier propos n'est pas très convaincant car si l'autobus évite le contrôle au départ de Bellac il n'empêche en rien celui de la grande gare !

³³ ADHV 187 W 3.

montre d'une instabilité, d'une bougeotte que les autorités ne parviennent pas à réduire. Cette mobilité modifie-t-elle la géographie de la présence alsacienne à la veille de l'Exode ?

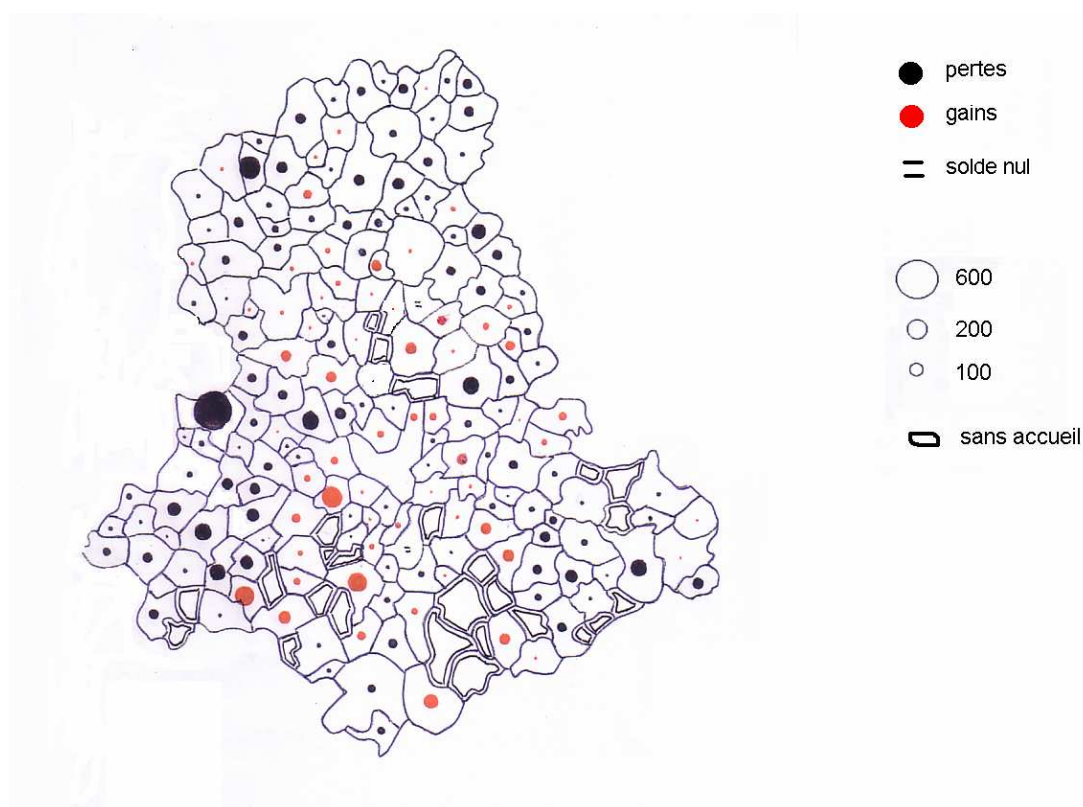
A LA VEILLE DE L'EXODE

De septembre 1939 au printemps 1940, suite aux déplacements internes – sans doute beaucoup plus nombreux que ne le révèlent les archives – et aux migrations externes, elles aussi minorées par nos sources, les effectifs communaux fluctuent parfois fortement. Ces changements provoquent-ils une redistribution dans l'espace départemental ?

Pour répondre à cette question, nous pouvons nous appuyer successivement sur deux cartes qui mettent en valeur les pertes et gains enregistrés par les communes limousines de novembre à avril. La première carte mesure les évolutions communales en nombre, la seconde en pourcentage.

L'évolution du nombre des évacués par commune appelle plusieurs remarques. Toutes les communes accueillantes portent une pastille quelle que soit la couleur. Il n'y a là rien de très surprenant car à six mois d'intervalle et dans un moment aussi dramatique, on comprend qu'il existe une certaine instabilité.

Figure 23 - Evolution du nombre des évacués dans les communes entre novembre 1939 et avril 1940.



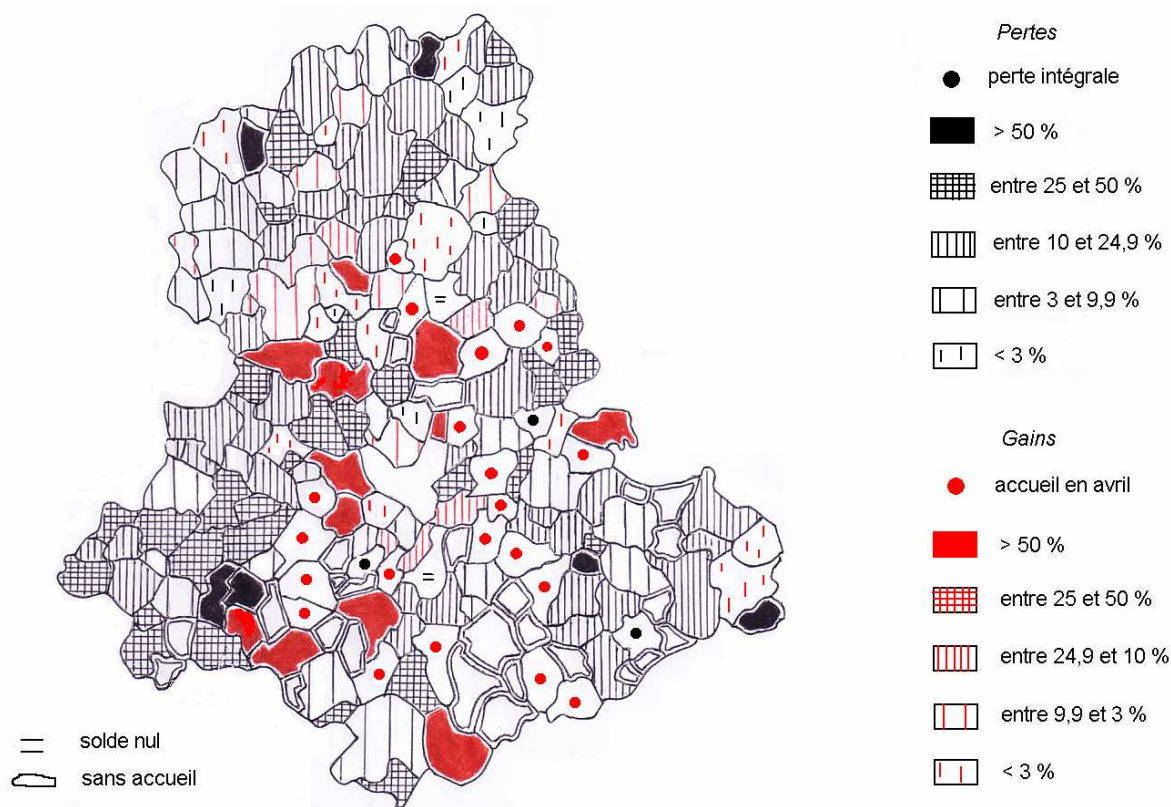
Par ailleurs, le nombre de pastilles noires est supérieur à celui des pastilles rouges ce qui signifie que les allègements l'emportent sur les alourdissements de la charge de l'accueil.

Plus intéressant, le double constat suivant : seules quelques communes ressortent d'un ensemble caractérisé avant tout par la maigreur des évolution numériques avec beaucoup de soldes nuls ou presque nuls.

Les quelques grosses pastilles mettent en valeur pour les pertes, les communes de Saint-Junien et Limoges (au-delà de 500), celles de Darnac, Ambazac, Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre et Eymoutiers (avec plus de 200) et pour les gains, avec des pastilles moins grosses, Aixe-sur-Vienne et Bellac (plus de 400), à un degré moindre, Châlus, Nexon et Coussac-Bonneval (environ 300). Enfin, les pertes dominent dans le nord, l'ouest et l'est du département alors que les gains concernent plutôt des communes centrales et méridionales.

Nous retrouvons cette géographie sur la carte des évolutions communales en pourcentage.

Figure 24 - Les Alsaciens dans les communes : rapport entre automne 39 et printemps 40.



Les évolutions mathématiquement les plus spectaculaires, frappent des communes qui, sans accueil en novembre, abritent des évacués en avril. Sans que l'accueil y soit forcément élevé, les pourcentages explosent. C'est la raison pour laquelle nous les avons désignées par de simples points. Elles sont au nombre de vingt-trois et leur contingent sont généralement modestes, à l'exception de Nexon et Coussac Bonneval signalée plus haut.

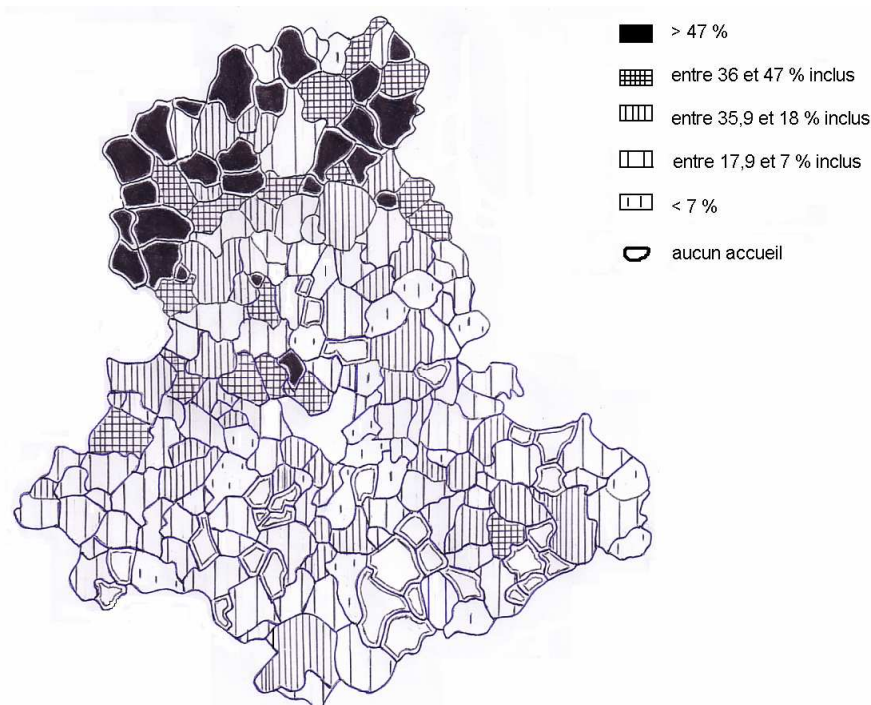
Aux deux extrêmes des gains et des pertes, nous repérons une quinzaine de communes très éparées. Parmi celles qui connaissent une hémorragie presque complète, Jouac dont nous savons que le contingent a été transféré vers Saint-Just-le-Martel et Rempnat dont les évacués ont gagné l'Indre. Parmi celles qui enregistrent une explosion des effectifs accueillis, Aixe-sur-Vienne, Peyrilhac dont nous savons qu'elles sont espace de transfert des évacués de Saint-Junien pour la première, de Saint-Gence, Nieul et Chamborêt pour la seconde.

Pour la plus grande partie des communes les évolutions sont modérées, faiblement positives pour une vingtaine de communes (cantons de Bellac, Châteauponsac et Saint-Léonard, agglomération de Limoges), faiblement négatives pour une trentaine d'autres assez concentrées dans le nord et plus dispersées dans le reste du département. Mais la couleur qui l'emporte, c'est bien le noir, notamment quadrillé, synonyme de pertes déjà marquées puisque toujours supérieures à 25 %. Cela concerne près d'un quart des communes, distribuées en plusieurs ensembles géographiques nets : le sud-ouest principalement, le nord et à un degré moindre le sud-est.

L'analyse des deux cartes, montre que les évolutions communales sont, sauf exception, assez modérées. Pour les communes avec accueil automnal, les cas de pertes sont beaucoup plus nombreux. Les gains importants intéressent principalement des communes sans accueil en novembre. On retrouve là, les déplacements internes spontanés ou organisés étudiés plus haut. Sans surprise, il en résulte un glissement des populations évacuées de la périphérie vers le centre du département. Cette redistribution apparaît nettement pour le sud-ouest et le sud-est, de manière plus atténuée au nord. Il ne s'agit donc pas d'un bouleversement mais d'un rééquilibrage qui comble, en partie, les vides communaux, notamment au centre sud, dont l'existence, quelques semaines après l'arrivée, nous avait étonné.

Cette dilution plus grande aboutit-elle à une homogénéisation de la charge communale ? L'examen de la carte permet de répondre.

Figure 25 - Les charges communales en avril 1940.



Le seul jeu des figurés montre qu'il n'en est rien. La tache noire domine dans le nord du département. La majorité des communes connaissent une charge comprise entre 36 et 60 % et beaucoup dépassent encore 50 % de charge. Trois sont même au-delà de 60 % soit le double du ratio administratif défini lors de l'élaboration des plans de réception (voir chapitre 1) : ce sont Azat-le-Ris (73,3), Thiat (73,5) et Mortemart (63). A l'inverse, une quinzaine de communes sont en deçà de ce ratio. Deux d'entre elles, Jouac et Saint-Symphorien-sur-Couze, assument une charge très faible. La première (1,3 %) a perdu sa population évacuée à la suite d'un transfert, la seconde (1,4 %) n'a pas été commune d'accueil à l'automne et reçoit six évacués spontanés. Seule une dizaine de communes de l'arrondissement de Bellac se situent aux alentours de 30 %. C'était déjà le cas en novembre pour sept d'entre elles. Rejoignent le groupe, Darnac et Oradour-saint-Genest, à la suite d'opérations de décongestionnement. A l'évidence, la présence alsacienne dans le nord du département, représente encore, au printemps 1940, une lourde charge que les fluctuations de détail n'ont pas vraiment entamée.

Les hachures lâches s'imposent dans le sud et, à un degré moindre, dans le centre. Cela signifie que toutes ces communes assument une charge inférieure et parfois beaucoup plus légère que la norme administrative. C'est particulièrement vrai pour la vingtaine de communes en dessous de 7,5 % qui, sans accueil en novembre, hébergent, en avril quelques familles venues de leur propre initiative. Seule Saint-Priest-Ligoure échappe à ce scénario en accueillant des transférés de Janailhac et de Saint-Jean-Ligoure. La plus grande partie des communes ont un ratio inférieur à 27 %, et beaucoup sont en deçà de 17 %.

Ne se maintiennent autour de 30 % qu'une vingtaine de communes dont on peut remarquer qu'elles sont souvent chef lieu de canton – Saint-Junien, Rochechouart, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Yrieix-la-Perche, Eymoutiers, Ambazac – ou des communes de l'agglomération de Limoges comme Isle, Condat, Solignac.

En avril 1940, le sud et le centre du département montrent encore des disparités fortes. Les communes sans accueil et celles à charge minime, cotoient des situations communales plus normales et pour trois communes, Janailhac, Linards et La Geneytouse, au-delà de la norme.

Au printemps 1940, l'homogénéisation globale n'est pas réalisée et l'espace départemental reste toujours construit sur une opposition nord-sud tout à fait frappante, les cantons de Nantiat et de Nieul constituant une sorte de transition entre les fortes charges qui incombent généralement aux communes de l'arrondissement de Bellac et celles le plus souvent faibles, que supportent les communes du sud et du centre du département. Est-ce à dire qu'aucune évolution ne s'est produite depuis l'automne ? La comparaison des deux cartes de la charge communale à six mois d'intervalle ne livre pas une réponse tranchée. L'opposition générale s'y retrouve mais avec, sur la carte d'avril, des valeurs moyennes atténuées : moins de ratios très élevés au nord, plus de ratios faibles au sud. Les contrastes locaux subsistent d'une carte à l'autre mais moins marqués tant au nord, où les communes à accueil minime disparaissent, qu'au sud, où les communes sans accueil voient leur nombre se réduire et les communes à accueil se situer dans la moyenne.

En somme, de l'automne 1939 au printemps 1940, s'esquisse une homogénéisation avec un double résultat : au nord, on note une uniformisation des charges communales encore fortes, au sud une uniformisation des charges communales devenues faibles. Se trouve, par là même, confirmé le déséquilibre général nord-sud dégagé dès septembre 1939.

Conclusion du chapitre

Fin octobre 1939, environ 64 000 Alsaciens sont établis dans les communes limousines. En légère décline que rien, dans les archives, n'explique directement, la présence alsacienne pèse avant tout par l'inégalité de sa distribution spatiale. L'installation des Alsaciens, telle que nous l'avons saisie au début de novembre 1939, s'effectue à partir d'une géographie déterminée par des plans de réception globalement respectés. Elle entérine une inégalité de répartition, opposant un nord surchargé, un ouest moins chargé, un est disparate et un sud vide.

Très tôt, de nombreux mouvements internes, au début d'initiative individuelle puis organisés par l'administration, parcourent le département. A ces déplacements internes, s'ajoutent des migrations externes, qui, bien qu'interdites par les autorités, ne cessent pas de novembre à avril. Près de 7 000 évacués quittent ainsi l'espace d'accueil pour des destinations variées parmi lesquelles, bien évidemment, l'Alsace.

Cette mobilité forte et permanente témoigne de l'insatisfaction et du refus d'accepter leur sort qui habitent nombre de réfugiés.

A la veille de l'Exode, sur fond de baisse des effectifs, la géographie départementale enregistre des modifications mais elles restent de détail. Il s'agit de glissements de faible rayon, qui, s'ils homogénéisent telle ou telle partie de l'espace, ne résorbent en rien le déséquilibre général nord-sud.

En grossissant le trait, on peut écrire que, de novembre 1939 jusqu'au printemps 1940, la présence alsacienne par la charge qu'elle représente, scinde le département en deux espaces avec des contraintes très inégales.

Mais cela implique-t-il que, d'un espace à l'autre, les conditions de vie des évacués soient différentes au point d'engendrer deux réalités de vie en Haute-Vienne durant le séjour alsacien ?